



Gestion de Placements TD Inc.

**Rapport sur
l'investissement
durable**

2023

Table des matières

À propos de Gestion de Placements TD Inc.	3
À propos de ce rapport	4
Message du chef des placements	5
Réalisations, progrès et priorités en 2023	6
Approche d'investissement durable de GPTD	9
Structure de gouvernance de l'investissement durable de GPTD	10
Équipe Recherche et engagement ESG de GPTD	10
Comité ESG de GPTD	11
Sous-comité du vote par procuration	12
Comité ESG des placements alternatifs	12
Évaluation des PRI de GPTD	13
Évaluation de GPTD par le GRESB en 2023	14
Gérance	15
Engagements liés aux facteurs ESG	15
Processus de transmission à un niveau supérieur.....	18
Vote par procuration de GPTD	18
Principaux domaines d'action	21
Gouvernance	21
Changements climatiques	24
Biodiversité	25
Capital humain	27
Droits de la personne	33
Intégration des facteurs ESG	35
Gestion fondamentale des actions	36
Actions en gestion quantitative	36
Titres à revenu fixe	36

Actifs alternatifs	37
Dette privée	37
Immobilier canadien et mondial	37
Infrastructures mondiales.....	43
Prêts hypothécaires	46
Fonds axés sur les facteurs ESG	49
Leadership éclairé, consultations et événements sectoriels en matière de facteurs ESG	53
Articles de leadership éclairé – 2023.....	53
Engagements politiques – 2023.....	54
Occasions de formation	54
Que nous réserve l’avenir?	56
Gérance	56
Importance accrue accordée à la gouvernance	56
Facteurs sociaux	57
Facteurs environnementaux.....	57
Acquisition de connaissances.....	57
Fonds axés sur les clients et thématiques liés aux facteurs ESG	57
Adhésion et affiliation de GPTD aux groupes de travail liés aux facteurs ESG	58

Table des matières

À propos de Gestion de Placements TD Inc.

Gestion de Placements TD Inc. (GPTD) est un important gestionnaire d'actifs en Amérique du Nord qui gère environ 359 milliards de dollars d'actifs pour le compte d'investisseurs particuliers et institutionnels au 31 octobre 2023¹. GPTD offre une gamme diversifiée de solutions de placement aux sociétés, aux caisses de retraite, aux fonds de dotation et aux fondations. De plus, GPTD gère des actifs pour le compte de particuliers, offerts par l'entremise de courtiers affiliés ou tiers, et offre une gamme très diversifiée de solutions de placement incluant des fonds communs de placement, des portefeuilles gérés par des professionnels et des fonds constitués en société.



¹ Tous les montants contenus dans le présent rapport sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.



À propos de ce rapport

Dans ce rapport, GPTD offre une revue annuelle des pratiques, des progrès et des priorités de GPTD en matière d'investissement durable pour l'exercice 2023, du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023. Nous commençons par présenter les faits saillants de GPTD pour 2023 et les priorités qui ont été établies durant cette période pour orienter nos démarches de gérance et d'intégration. Nous présentons ensuite un aperçu de l'approche de GPTD en matière de durabilité, en précisant notre rendement selon les mesures de référence du secteur, en particulier les Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'ONU² et le Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB). Le rapport décrit ensuite les démarches de GPTD en matière de gérance et d'intégration, en fournissant des mesures quantitatives qui aident à démontrer notre travail et nos principes, ainsi que des études de cas qui visent à donner une vue d'ensemble de la façon dont nous avons traduit l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour les types et les stratégies d'investissement applicables. Ce rapport donne également un aperçu des fonds axés sur les facteurs ESG qui ont été lancés et des documents de leadership éclairé qui ont été publiés au cours de la période de référence de 2023. Le rapport se termine par des perspectives à court terme. Ces éléments, conjugués à l'**approche d'investissement durable de GPTD** >, fournissent des renseignements sur l'approche de GPTD et les progrès réalisés pour faire progresser notre travail en matière d'investissement durable.

Champ d'application

Tous les renseignements contenus dans ce rapport sont propres à GPTD, à moins d'indication contraire. Le présent rapport ne contient pas de renseignements relatifs à

Epoch Investment Partners, Inc. (TD Epoch), le conseiller en placement enregistré aux États-Unis et société affiliée à GPTD.

Tous les chiffres contenus dans le présent rapport couvrent la période comprise entre le 1^{er} novembre 2022 et le 31 octobre 2023. La majorité des données qualitatives couvrent également la même période, à l'exception de quelques cas où des renseignements pertinents obtenus après le 31 octobre 2023 ont été inclus.

Dans ce document, les références à l'intégration des facteurs ESG excluent certaines stratégies et catégories d'actif, notamment les stratégies liées aux fonds indiciels de suivi et certaines stratégies de sous-conseillers indépendants. De plus, l'intégration des facteurs ESG varie selon les fonds et les mandats de GPTD. Même lorsque les facteurs ESG ne font pas à proprement parler partie des objectifs de placement fondamentaux ni des stratégies de placement principales du fonds, le gestionnaire de portefeuille peut en tenir compte s'ils sont financièrement importants ou pertinents pour le processus de placement. Il revient au gestionnaire de portefeuille de décider s'il souhaite intégrer (et, le cas échéant, dans quelle proportion) des facteurs ESG à l'analyse financière effectuée dans le cadre de ses propres processus de placement, et de le faire dans le respect des objectifs de placement fondamentaux de chacun des fonds. Par conséquent, les facteurs ESG pourraient ne jouer qu'un rôle limité dans le processus de prise de décision à l'égard des placements, de sorte qu'ils n'influencent pas toujours beaucoup les décisions d'achat, de conservation ou de vente de titres au sein d'un fonds donné.

² Les Principes pour l'investissement responsable sont un réseau international d'institutions financières soutenu par les Nations Unies qui fait la promotion des investissements responsables.

Message du chef des placements



David C. Sykes

Premier vice-président, Groupe Banque TD, chef des placements et chef, Placements, GPTD

Nous sommes heureux de rendre compte des progrès que nous avons réalisés en 2023 en matière d'investissement durable, un terme général que nous utilisons pour décrire l'intégration, la recherche, la gérance et le leadership éclairé liés aux facteurs ESG. Nous vous invitons à visiter notre [site Web sur l'investissement durable >](#) pour en savoir plus.

À GPTD, nous nous efforçons constamment d'obtenir de bons rendements de placement et de renforcer les capacités qui nous aident à obtenir de meilleurs résultats de placement pour nos clients. Nous croyons qu'une approche rigoureuse pour évaluer les sources potentielles de risque et de rendement, y compris les facteurs ESG, le cas échéant, nous aide à bâtir des portefeuilles meilleurs et plus résilients. Les complexités et les défis mondiaux actuels, comme les conflits affectant les produits de base et la négociation, les événements météorologiques extrêmes, la transition énergétique et les droits de la personne, continuent d'interagir avec notre environnement économique et de placement, et d'avoir des répercussions sur ceux-ci. L'intégration, dans nos efforts de diligence raisonnable et d'actionnariat actif, de données et de renseignements sur ces enjeux macroéconomiques, lorsqu'ils peuvent avoir des répercussions sur les placements, est considérée comme prudente par nous et fait partie de nos responsabilités fiduciaires.

En tant qu'investisseurs, nous nous fondons sur des renseignements cohérents pour les portefeuilles dans lesquels nous investissons. Les données et les mesures ESG normalisées demeurent un défi pour les investisseurs. Des faits nouveaux sur la scène mondiale liés aux déclarations réglementaires indiquent toutefois que les facteurs ESG gagnent en importance pour les entreprises et les actifs dans lesquels nous investissons. Le conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB), un organisme de la fondation pour les Normes internationales d'information financière (IFRS), a publié ses deux premières normes de durabilité en juin 2023. Selon l'adoption par les organismes de réglementation applicables, ces avancées contribueront à fournir aux investisseurs des données fiables et uniformes, en s'appuyant sur des cadres internationalement reconnus, comme le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). En tant que [partisans officiels du GIFCC >](#), nous soutenons l'adoption par les sociétés de la déclaration normalisée.

Sur le plan de la gérance, nous continuons de mettre l'accent sur des enjeux systémiques, comme les changements climatiques, le capital humain et les occasions et risques liés aux droits de la personne, et, en 2023, nous avons ajouté la biodiversité comme domaine d'action clé. Comme nos catégories d'actif sont diversifiées et que nous gérons d'importants actifs, nous avons une responsabilité claire à l'égard du rendement à long terme de nos portefeuilles. Nous croyons qu'avec notre [approche de propriété active >](#), nous pouvons avoir des discussions approfondies avec les sociétés du portefeuille, axées sur des résultats à long terme mutuellement avantageux.

En tant qu'organisation, GPTD, qui est une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion (la TD), participe aux efforts de la Banque visant à continuer d'atténuer son empreinte carbone opérationnelle et à faire des progrès en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, et d'autres initiatives environnementales et sociales clés décrites dans les [rapports ESG de la TD >](#).

Réalisations, progrès et priorités en 2023

GPTD continue de se doter des ressources et des capacités qu'elle juge nécessaires pour atteindre son objectif de rendement des placements, y compris ses pratiques d'investissement durable. Les changements climatiques, le capital humain, les droits de la personne et la biodiversité ont été au cœur des priorités en 2023, prenant une place prépondérante dans les démarches de gérance de GPTD. Les commentaires qui suivent portent sur les principaux événements de 2023, et de plus amples renseignements sont fournis tout au long du rapport.

Faits saillants de 2023

- GPTD a obtenu une cote de 89 sur 100 pour le module Gouvernance des politiques et stratégies des PRI en 2023, ce qui représente une amélioration importante par rapport à la cote de 68 sur 100 obtenue en 2021³. L'évaluation de GPTD était de quatre ou cinq étoiles sur cinq pour tous les modules évalués (détails à la page 13).
- En 2023, le placement permanent de GPTD dans la Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD et la Stratégie d'infrastructures Greystone TD ont maintenu des cotes du GRESB égales ou supérieures à la moyenne mondiale selon leurs évaluations respectives. Pour une quatrième année consécutive, GPTD a également amélioré sa cote GRESB de la Stratégie de fonds immobiliers mondiaux Greystone TD⁴.
- En 2023, GPTD a mené 490 engagements relatifs aux facteurs ESG⁵ auprès d'entreprises (contre 418 en 2022), principalement dans le cadre de 299 réunions distinctes (par rapport à 264 en 2022). Ces engagements visaient 244 sociétés (contre 207 en 2022) et portaient sur divers sujets, notamment les changements climatiques, la diversité et l'inclusion, la rémunération des dirigeants et le capital humain⁶.
- En date du 31 octobre 2023, 92 % des fonds d'investissement d'actions à gestion active de GPTD ont reçu une cote de qualité égale ou supérieure à leur indice de référence, selon la cote de qualité MSCI ESG⁷.
- GPTD a lancé le Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD, dont les objectifs de placement sont liés aux facteurs ESG.
- 94 % des membres admissibles de l'équipe canadienne de placement de GPTD ont suivi le cours Understanding Responsible Investment (Comprendre l'investissement responsable) de la PRI Academy. Ce cours présente les principes qui sous-tendent et définissent l'investissement responsable.
- Les membres de l'équipe de placement de GPTD ont assisté à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) de 2023 et à la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15) de 2022. L'occasion a permis de mener des engagements sur le terrain avec les sociétés dans lesquelles nous investissons, les décideurs, les clients et d'autres parties prenantes.

³ Les notes des PRI de 2023 sont comparées à celles de 2021, car aucune évaluation n'a été publiée en 2022.

⁴ La Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD fait référence au Fonds immobilier de société en commandite Greystone TD et au Fonds immobilier Greystone TD, inc. La Stratégie de fonds immobiliers mondiaux Greystone TD comprend le Fonds immobilier mondial Greystone TD, s.e.c. et le Fonds immobilier mondial Greystone TD (nourricier Canada), s.e.c. La Stratégie d'infrastructures Greystone TD désigne le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c., le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II, et le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.

⁵ Dans ce contexte, un engagement est considéré comme un échange direct ou une communication directe avec une entreprise sur un sujet précis. Une rencontre avec une entreprise peut porter sur plusieurs engagements thématiques. De plus, nous pouvons avoir plusieurs rencontres avec une entreprise au cours d'une année donnée, s'il y a lieu.

⁶ Cette information comprend les rencontres organisées par les équipes Recherche et engagement ESG, Gestion fondamentale des actions, Recherche sur le crédit et Placements alternatifs.

⁷ Les données sur la cote de qualité MSCI ESG sont fournies par MSCI. La cote de qualité MSCI ESG évalue la capacité des placements sous-jacents à gérer les principaux risques et occasions à moyen et long terme découlant de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. La cote de qualité MSCI ESG est calculée en utilisant le score ESG moyen pondéré du fonds, rajusté en fonction des tendances et des écarts de notation ESG.

Intégration des facteurs ESG dans l'évaluation de rendement

En 2022, nous avons mis en place des évaluations trimestrielles de rendement intégrant des facteurs ESG pour nos stratégies de placements en actions et alternatifs à gestion active. En 2023, nous avons produit des évaluations trimestrielles de rendement semblables pour nos stratégies de titres à revenu fixe et elles seront utilisées formellement pour les réunions d'évaluation du rendement de 2024.

Stratégies d'actions à gestion active, y compris les stratégies quantitatives

Les évaluations trimestrielles du rendement comprennent les cotes de qualité ESG de portefeuille, les mesures du carbone par rapport à leurs indices de référence respectifs, ainsi que les controverses et les examens des risques liés à l'actualité, une étape supplémentaire d'analyse des risques. Ces évaluations trimestrielles internes servent de tribune où le chef des placements discute du rendement, y compris des mesures ESG, et où les équipes internes, comme celles responsables de la répartition des actifs, du risque de placement et des produits, peuvent également débattre de questions avec les gestionnaires de portefeuille respectifs.

Actifs alternatifs

Les actifs alternatifs, comme nos placements immobiliers directs, nos placements en infrastructures et nos prêts hypothécaires commerciaux, présentent habituellement une liquidité moindre et font moins souvent l'objet d'une évaluation à la valeur du marché que les placements de sociétés ouvertes. En 2023, GPTD a continué de tenir des réunions trimestrielles du groupe de travail ESG avec les gestionnaires de fonds immobiliers canadiens responsables de la gestion des actifs, des biens et du développement de plus de 95 % du Fonds immobilier canadien Greystone TD parmi les actifs gérés. De plus, des engagements annuels liés aux facteurs ESG ont été pris avec chacun des gestionnaires de fonds sous-jacents du Fonds immobilier mondial Greystone TD ainsi que pour les actifs détenus dans le Fonds d'infrastructures mondiales Greystone TD.

Les mises à jour relatives aux facteurs ESG et le rendement ESG des stratégies de placements alternatifs sont également examinés à chaque réunion mensuelle de l'équipe des placements alternatifs. Par exemple, les mises à jour des profils de risque ESG des nouvelles acquisitions, les notes ou les taux de réponse du GRESB, les résultats des sondages auprès des emprunteurs du Fonds hypothécaire Greystone TD et les mises à jour sur la diligence raisonnable continue à l'égard des facteurs ESG pour les opérations font partie du suivi du rendement ESG à ces réunions.

Progrès

D'importants changements ont été apportés en 2023 aux normes d'information sur la durabilité. La publication des deux premières normes d'information sur la durabilité de l'ISSB, soit l'IFRS S1 Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et l'exposé-sondage IFRS S2 Informations à fournir en lien avec les changements climatiques, ont été un développement important. Nombreux sont ceux qui comptent sur l'ISSB pour assurer l'harmonisation mondiale essentielle des normes en matière d'information sur les facteurs ESG. Ainsi, GPTD a commenté la réponse de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG) à la consultation de l'ISSB sur échéancier et les priorités de travail.

GPTD a également participé à des consultations sur les informations à fournir en lien avec les facteurs ESG avec plusieurs autres organismes de réglementation et de normalisation en 2023. Elle a notamment communiqué avec l'Alberta Securities Commission (ASC) au sujet des exigences de base et de déclaration à l'échelle nationale, ainsi qu'avec la Monetary Authority of Singapore (MAS) au sujet du climat, de la taxonomie et de la réglementation. Nous avons aussi transmis des commentaires à la CCGG, à l'Association des gestionnaires de portefeuille du Canada (AGPC), à l'Investment Company Institute (ICI), aux PRI et à l'Association pour l'investissement responsable (AIR) sur chacune de leurs réponses données aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) dans le cadre de leur consultation sur les modifications proposées aux

obligations d'information en matière de gouvernance et de diversité. Nous continuons de surveiller ces nouveaux faits et nous attendons avec impatience une plus grande normalisation de l'information sur les facteurs ESG, car une plus grande transparence est une bonne chose pour les investisseurs qui cherchent à mieux comprendre le profil risque-rendement de leurs portefeuilles. Pour en savoir plus sur ces consultations, veuillez consulter la section sur les engagements réglementaires et sectoriels du présent rapport, à la page 15.

À mesure que les normes de divulgation liées aux facteurs ESG progresseront à l'échelle mondiale, nous continuerons de collaborer avec les sociétés dans lesquelles nous investissons dans le cadre de ce parcours. Bien que le besoin d'obtenir d'autres informations sur les facteurs ESG soit de plus en plus évident, nous encourageons les sociétés à aller au-delà de la communication d'informations et à élaborer des stratégies, des politiques et des cibles durables qui sont atteignables et qui peuvent finir par produire des résultats. Bien que chaque secteur doive composer avec un ensemble différent de dynamiques ESG, nous espérons voir des progrès dans l'ensemble des enjeux essentiels suivants, qui composent les domaines d'action liés aux facteurs ESG de 2023 de GPTD : (i) le rendement ESG en général, (ii) les changements climatiques, (iii) le capital humain, (iv) les droits de la personne et (v) la biodiversité, dont nous discutons en détail dans la section sur la gouvernance du présent rapport.



Approche d'investissement durable de GPTD

L'investissement durable est une approche de placement qui tient compte des facteurs ESG importants dans le processus de placement et les activités de gérance d'un fonds. L'approche de GPTD en matière d'investissement durable est conforme à sa philosophie qui consiste à servir les objectifs de placement de ses porteurs de titres et à respecter son obligation de fiduciaire en tant que gestionnaire d'actifs. L'intégration des facteurs ESG au cadre de placement global et aux placements applicables est une façon pour GPTD d'atteindre son objectif, qui est d'offrir de solides rendements ajustés au risque.

GPTD est signataire des PRI depuis juillet 2008. Notre approche d'investissement durable est conforme aux six principes établis dans les PRI et repose sur trois activités principales :

- Intégration des facteurs ESG
- Gérance (engagement et vote par procuration)
- Leadership éclairé

Consultez l'[approche d'investissement durable de GPTD](#) > pour en savoir plus sur notre approche de gérance et d'intégration des facteurs ESG.



Figure 1 : Approche d'investissement durable de GPTD par catégorie d'actif

Gestion fondamentale des actions

- Examen systématique des facteurs ESG
- Recherche thématique sur les facteurs ESG
- Actionnariat actif
- Solution de fonds d'actions de développement durable

Actions en gestion quantitative

- Indicateurs ESG quantitatifs
- Dialogue sur les données ESG
- Vote par procuration
- Solution de fonds à faible émission de carbone/faible volatilité

Approche d'investissement durable par catégorie d'actif

Actifs alternatifs

- Répercussions sur l'environnement
- Santé et bien-être
- Intégrité et responsabilité

Titres à revenu fixe

- Revue de crédit ESG et cotes d'exposition
- Engagement des émetteurs
- Solution de fonds équilibré de développement durable
- Solution de fonds d'obligations de développement durable

Structure de gouvernance de l'investissement durable de GPTD

La gouvernance de l'investissement durable commence à GPTD par notre chef de la direction, qui est responsable d'établir et de faire progresser les priorités stratégiques globales de GPTD.

Le chef des placements et le chef, Recherche et engagement ESG (R&E) de GPTD sont responsables des facteurs ESG au sein de la fonction de placement de l'organisation dans le cadre de leurs responsabilités plus vastes d'investissement durable. Les composantes de la gouvernance ESG de GPTD sont décrites plus en détail ci-dessous.

Équipe Recherche et engagement ESG de GPTD

Le mandat de l'équipe Recherche et engagement ESG de GPTD consiste, entre autres, à épauler les équipes de placement et à leur faire profiter de ses connaissances. L'équipe dirige les activités de vote par procuration et est responsable des lignes directrices en la matière. Elle est responsable des stratégies de mobilisation en lien avec les facteurs ESG, y compris des échanges avec les sociétés figurant sur notre liste annuelle de sociétés prioritaires. Elle communique le résultat de sa recherche et apporte un leadership éclairé, souvent en collaboration avec des collègues de l'équipe de placement. Elle donne des conseils sur l'élaboration des fonds ESG proposés. Elle met son expertise en matière de facteurs ESG au service de GPTD et tient des séances de partage des connaissances avec d'autres équipes de la société. Elle mène les activités de recherche et d'engagement en matière de placement lié aux changements climatiques. En 2023, l'équipe a accueilli deux nouveaux membres : un VP spécialiste de la gouvernance d'entreprise, et un analyste, qui contribue à la recherche et aux analyses de l'équipe.

Équipe Recherche et engagement ESG de GPTD



Priti Shokeen
Directrice générale,
chef, Recherche et
Engagement ESG



Vanessa Allen
VP,
ESG



John McHughan
VP,
Recherche sur le climat



Ben Lemire
VP, ESG,
Placements alternatifs



Jackie Cheung
VP,
ESG



Andrid James
Analyste,
Opérations, Gestion
de patrimoine



Kate Tong
Analyste,
Recherche de portefeuilles, ESG

Comité ESG de GPTD

GPTD a un comité ESG attribué qui supervise nos efforts d'intégration et notre stratégie globale à l'égard de l'investissement durable. Le comité dirige les discussions sur les enjeux et les engagements liés aux facteurs ESG ainsi que sur l'orientation de la politique ESG. Le Comité ESG comprend des membres des équipes Gestion des placements, Distribution externe et Risques de placement. Le Comité ESG se réunit tous les trimestres, et des rencontres ponctuelles sont organisées au besoin. Les sujets qui nécessitent une discussion plus approfondie sont transmis au Comité d'exploitation de GPTD et au Comité du risque de GPTD. Le Comité ESG veille à ce que l'approche d'investissement durable soit mise en œuvre conformément aux mandats applicables et qu'elle soit communiquée clairement à l'échelle de la société. Le travail du Comité ESG est communiqué à la haute direction, y compris le chef de la direction, le chef des placements et les gestionnaires de portefeuille, qui jouent tous un rôle essentiel dans la promotion de la durabilité à l'échelle de la société et au sein des portefeuilles gérés par GPTD.

Le Comité ESG de GPTD a les objectifs suivants :

- Établir l'approche, les politiques et les objectifs en matière d'investissement durable de GPTD à l'échelle de l'entreprise, ainsi que ses engagements à l'égard des stratégies correspondantes.
- Fournir des conseils et assurer la surveillance de l'approche et des politiques de GPTD en matière d'investissement durable.
- Définir les objectifs d'investissement durable, suivre les progrès et surveiller l'efficacité des approches et des engagements énoncés.
- Assurer la liaison avec la TD afin de s'arrimer, au besoin, aux politiques ESG de la TD, compte tenu de la responsabilité fiduciaire de GPTD envers ses clients ainsi que de ses obligations et objectifs de placement.

Le Comité ESG a mis en place des sous-comités qui supervisent le fonctionnement des fonctions sous-jacentes, le cas échéant, telles que le sous-comité du vote par procuration et le comité ESG des placements alternatifs. Le Comité ESG soutient la création de groupes de travail sur différents aspects de la mise en œuvre, au besoin. Le Comité ESG est présidé par le chef, Recherche et engagement ESG, et le chef des placements en est membre d'office.



Sous-comité du vote par procuration

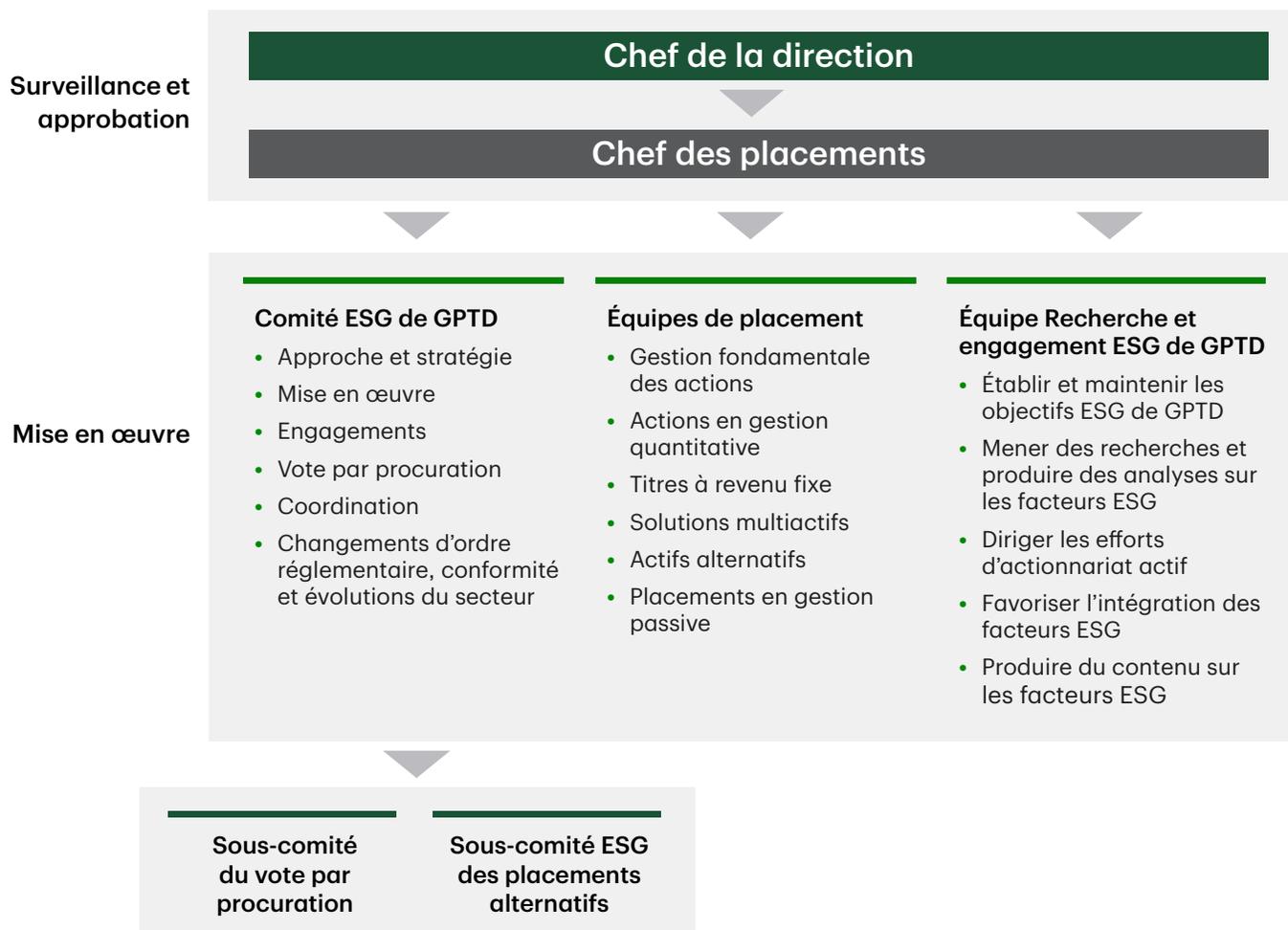
À GPTD, le vote par procuration est supervisé et régi par un sous-comité du vote par procuration attribué. Ce sous-comité est chargé d'examiner et d'approuver nos lignes directrices relatives au vote par procuration, de donner des directives de vote personnalisées sur les facteurs ESG, de relever les questions clés ou émergentes soumises au vote par procuration et de délibérer sur toute dérogation aux recommandations de vote de GPTD. Le sous-comité du vote par procuration est composé de membres des équipes Actions cotées et ESG de GPTD, dont le chef des placements, le chef, Actions et le chef, Recherche et engagement ESG.

Comité ESG des placements alternatifs

Le Comité ESG des placements alternatifs de GPTD agit en tant que sous-comité du Comité ESG de GPTD, ce qui lui permet d'adopter une approche adaptée aux marchés privés et aux actifs réels. En 2023, conformément à l'intégration de l'équipe de placement de dette privée à l'équipe des placements alternatifs, des membres de la haute direction de l'équipe responsable de la dette privée ont été ajoutés au Comité ESG des placements alternatifs. Le mandat du comité est le suivant :

- Fournir des conseils et assurer la surveillance de l'approche, des stratégies, des politiques, des objectifs et des engagements ESG de GPTD en matière de placements alternatifs.
- Définir et approuver les priorités ESG des catégories d'actifs alternatifs.
- Suivre les progrès et surveiller l'efficacité des objectifs et des engagements établis.
- Examiner et approuver les mises à jour qui seront fournies au besoin au Comité ESG de GPTD, dont le Comité ESG des placements alternatifs relève.
- Agir à titre d'organe décisionnel pour les initiatives ESG et les approbations budgétaires importantes axées sur les placements alternatifs.

Figure 2 : Structure de gouvernance ESG de GPTD



Évaluation des PRI de GPTD en 2023

Les signataires des PRI reçoivent chaque année une fiche d'évaluation établie à partir des rapports témoignant de leur activité en matière d'investissement responsable tout au long de l'année précédente. Ces rapports permettent d'assurer : (i) la responsabilisation, (ii) la transparence normalisée parmi les signataires et (iii) l'amélioration continue, les signataires étant en mesure d'évaluer leur rendement par rapport à celui de leurs pairs et de leur secteur d'activité.

En 2023, les PRI ont publié une évaluation des activités d'investissement responsable de GPTD en 2022. En voici les faits saillants :

- GPTD a surpassé les résultats médians de son groupe de référence dans tous les modules évalués⁸.
- GPTD a obtenu une note de quatre ou cinq étoiles pour tous les modules évalués, 50 % d'entre eux ayant obtenu une note parfaite.
- GPTD a amélioré ses résultats par module de plus de 20 points de pourcentage en moyenne par rapport à son évaluation du cycle de production de rapports de 2021^{9, 10}.

Le résumé ci-dessous comprend les modules pour lesquels GPTD a reçu une évaluation et exclut ceux pour lesquels elle n'en a pas reçu.

Figure 3 : Résumé de l'évaluation de GPTD pour les PRI en 2023 (fondé sur l'évaluation des pratiques de GPTD en 2022)¹¹

Nom du module	Cote (étoiles)	Note du module (sur 100)			Actifs gérés
		GPTD 2023	GPTD 2021	Médiane des PRI de 2023 ¹²	
Gouvernance des politiques et stratégies	★★★★☆	89	68	75	-
Placement direct – Actions cotées ¹³ – Gestion fondamentale active	★★★★☆	81	69	78	10 % à 50 %
Placement direct – Actions cotées ¹³ – Gestion quantitative active	★★★★☆	86	61	62	< 10 %
Placement direct – Actions cotées ¹³ – Gestion passive	★★★★☆	71	49	15	< 10 %
Placement direct – Titres à revenu fixe – SSA	★★★★★	96	81	79	10 % à 50 %
Placement direct – Titres à revenu fixe – Sociétés	★★★★★	98	78	90	10 % à 50 %
Placement direct – Titres à revenu fixe – Titrisation	★★★★★	96	S. o.	81	< 10 %
Placement direct – Titres à revenu fixe – Dette privée	★★★★☆	89	90	88	< 10 %
Placement direct – Infrastructures	★★★★★	93	75	S. o.	< 10 %
Placement direct – Immobilier	★★★★★	97	98	85	< 10 %
Placement indirect – Actions cotées – Gestion active	★★★★★	92	16	S. o.	< 10 %
Mesures visant à rehausser la confiance	★★★★☆	80	S. o.	80	-

⁸ La médiane de ses pairs est le résultat moyen médian des signataires qui se trouvent dans la même catégorie : 1) Type de signataire = gestionnaire de placements, 2) Région géographique = Amérique du Nord, 3) Taille par catégorie d'actifs gérés = 250+.

⁹ Les notes des PRI de 2023 sont comparées à celles de 2021, car aucune évaluation n'a été publiée en 2022.

¹⁰ En 2021, les PRI ont publié une évaluation des activités d'investissement responsable de GPTD en 2020.

¹¹ Source : Principes pour l'investissement responsable – Rapport d'évaluation : <https://ctp.unpri.org/dataportalv2/assessment>.

¹² Les notes médianes des groupes de référence contenant moins de 15 réponses de signataires ne sont pas disponibles.

¹³ Les modules sur les actions cotées, qui recevaient auparavant des notes distinctes pour l'intégration et le vote, reçoivent maintenant une seule note. Les notes pour 2021 fournies ci-dessus sont à titre informatif seulement. Voici les résultats de vote pour 2021 : Placement direct – Actions cotées – Gestion fondamentale active : 39; Placement direct – Actions cotées – Gestion quantitative active : 39; Placement direct – Actions cotées – Gestion passive : 39.

Les modules sont évalués au moyen d'un système de notation numérique d'une à cinq étoiles. La cote la plus faible possible est une étoile; elle est attribuée à ceux dont le comportement en matière d'investissement responsable se situe au bas de l'échelle de ce que l'on attend des signataires. La cote la plus élevée est de cinq étoiles; elle est attribuée aux signataires qui ont des pratiques de premier plan dans le secteur de l'investissement responsable.

Pour en savoir plus sur la méthodologie d'évaluation des PRI, [cliquez ici](#) >. Des renseignements supplémentaires sur les questions des critères d'évaluation se trouvent après chaque indicateur dans le cadre de rapport des investisseurs, disponible [ici](#) >.

Nos pratiques d'investissement responsable en 2022, qui ont donné lieu à ces résultats, sont indiquées dans le rapport 2023 sur la transparence des PRI de GPTD, accessible sur le [portail des données des PRI](#) >. Une copie de notre rapport d'évaluation complet est disponible sur demande.

Évaluation de GPTD par le GRESB en 2023

Le GRESB est un organisme axé sur le secteur et voué à l'évaluation de la performance en matière de durabilité des portefeuilles immobiliers et d'infrastructures (sociétés ouvertes et fermées et fonds publics et privés) partout dans le monde. Il est utilisé par les investisseurs institutionnels pour mettre à contribution les sociétés dans lesquelles ils investissent et leurs placements dans le but d'améliorer la durabilité de leur portefeuille de placement et du secteur immobilier mondial en général.

En 2023, le placement permanent dans la Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD et la Stratégie d'infrastructures Greystone TD ont maintenu des cotes du GRESB égales ou supérieures à la moyenne mondiale selon leurs évaluations respectives. Pour une quatrième année consécutive, GPTD a également amélioré sa cote GRESB pour le Fonds immobilier mondial Greystone TD, selon l'évaluation effectuée à l'aide de l'outil d'analyse de portefeuille du GRESB¹⁴. Pour en savoir plus sur ces progrès, consultez la section **Intégration des facteurs ESG** du présent rapport.

Figure 4 : Résumé de l'évaluation de GPTD par le GRESB en 2023

Cote GRESB	2020	2021	2022	2023	Moyenne mondiale du GRESB pour 2023
Évaluation – Biens immobiliers					
Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD – Placement permanent	70	73	80	75	75
Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD – Développement	75	79	81	82	83
Stratégie de fonds immobiliers mondiaux Greystone TD – Placement permanent (outil d'analyse de portefeuille) ¹⁴	75	82	84	86	80
Évaluation – Infrastructures					
Stratégie d'infrastructures Greystone TD	70	85	87	87	82

Remarque : La Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD désigne le Fonds immobilier de société en commandite Greystone TD et le Fonds immobilier Greystone TD, inc. La Stratégie de fonds immobiliers mondiaux Greystone TD comprend le Fonds immobilier mondial Greystone TD, s.e.c. et le Fonds immobilier mondial Greystone TD (nourricier Canada), s.e.c. La Stratégie d'infrastructures Greystone TD désigne le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c., le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. Il et le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.

Pour en savoir plus sur le GRESB et la méthodologie à l'origine de ces résultats, consultez le [site Web du GRESB](#) >.

¹⁴ L'outil d'analyse de portefeuille du GRESB permet aux investisseurs d'examiner le rendement d'un portefeuille global par rapport à des indices de référence choisis par eux-mêmes afin d'obtenir des renseignements précieux sur les placements, la stratégie et le rendement ESG global. GPTD utilise une méthodologie d'analyse de portefeuille pondérée en fonction de la valeur de l'actif brut pour évaluer le rendement ESG de chacun de ses gestionnaires de fonds au sein du Fonds immobilier mondial Greystone TD (couvrant actuellement plus de 90 % des placements du Fonds, elle pourrait être considérée comme une évaluation représentative du rendement ESG du Fonds).

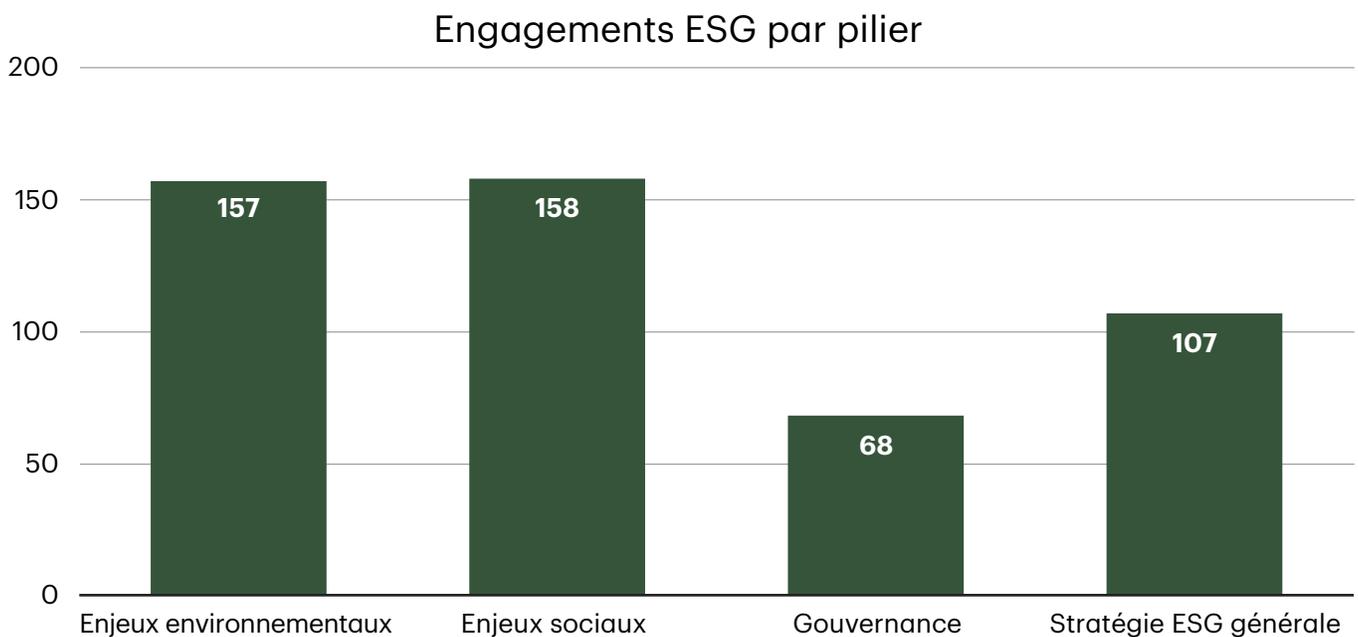
Gérance

GPTD adopte une approche de gérance active à l'échelle de ses placements, y compris l'engagement à l'égard des entités¹⁵ du portefeuille et le vote par procuration. Des pratiques de gérance sont mises en œuvre dans le cadre du processus global de GPTD à l'échelle de l'organisation et servent de mécanisme efficace pour communiquer avec le conseil d'administration et la direction d'une entreprise au sujet de problèmes financiers importants, qui peuvent comprendre des enjeux ESG.

Engagements liés aux facteurs ESG

En 2023, GPTD a mené 490 engagements relatifs aux facteurs ESG¹⁶ auprès d'entités du portefeuille (contre 418 en 2022), principalement dans le cadre de 299 rencontres distinctes (par rapport à 264 en 2022). Ces engagements visaient 244 entités (contre 207 en 2022) et portaient sur divers sujets, notamment les changements climatiques, les droits de la personne, la diversité et l'inclusion, la rémunération des dirigeants et le capital humain. Nous avons également parlé aux entités de leur approche générale à l'égard de la durabilité, de l'avancement de l'analyse et de la déclaration à ce sujet, et de leurs points de vue sur l'évolution de la réglementation en matière de divulgation d'information sur la durabilité. Les enjeux abordés lors de chaque rencontre d'engagement dépendent des renseignements que nous jugeons les plus pertinents pour comprendre les risques et l'orientation d'une entreprise.

Figure 5 : Engagements par pilier, sujet, secteur et région

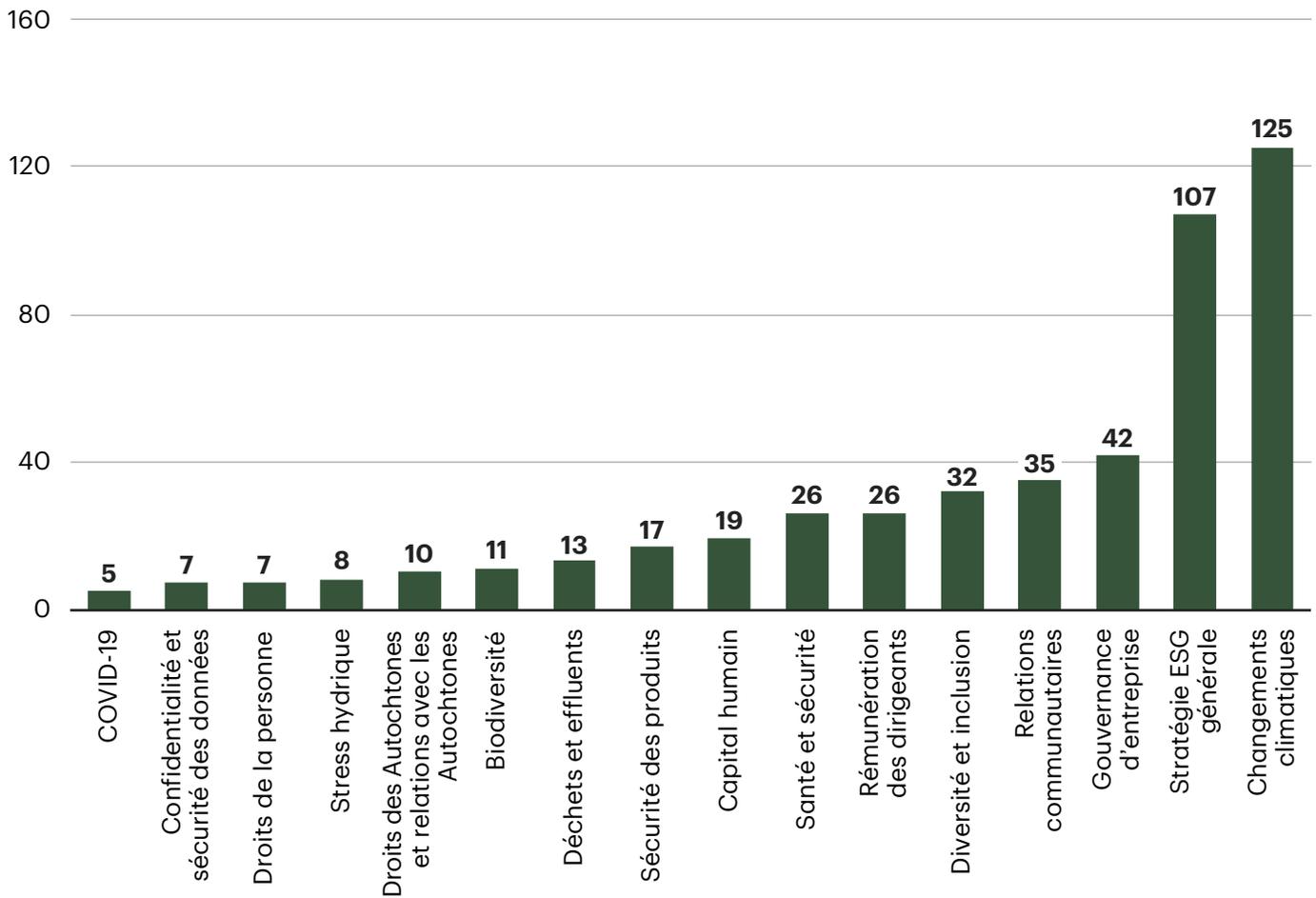


Gérance

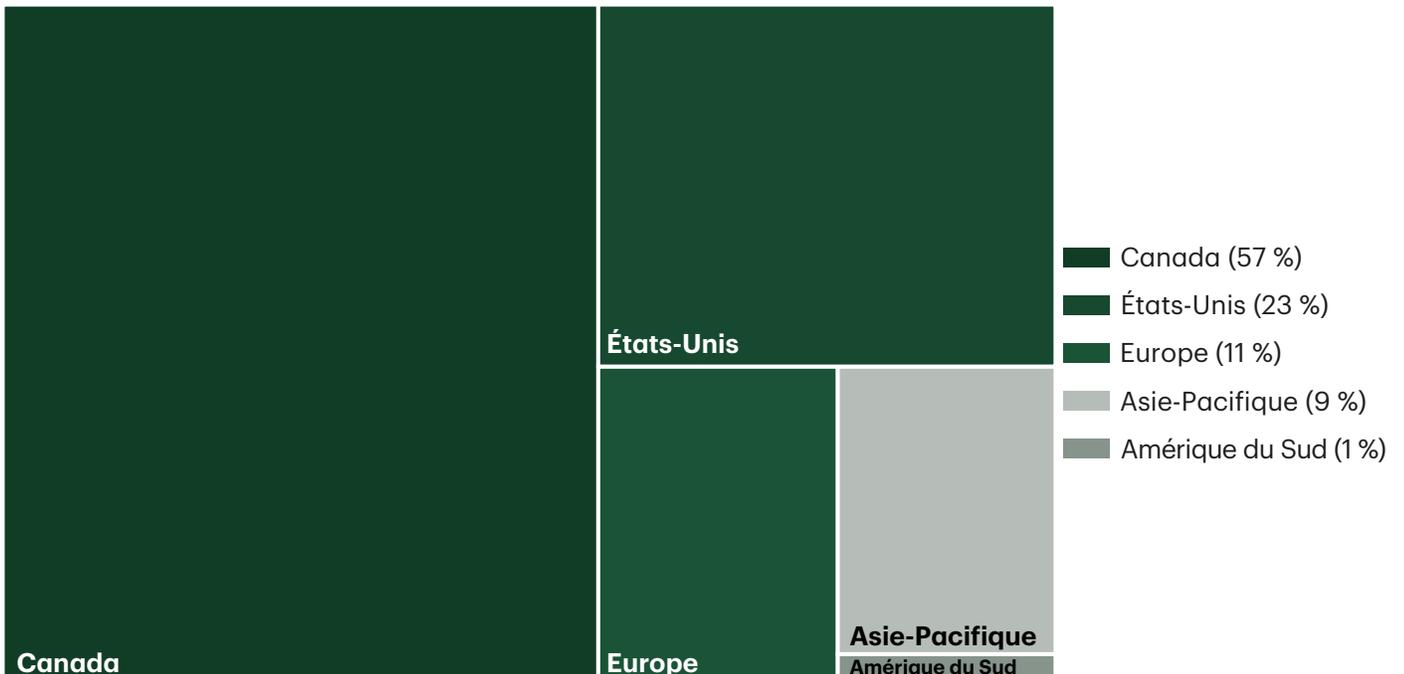
¹⁵ Les entités peuvent être des émetteurs d'actions cotées en bourse, des gestionnaires d'actifs (comme des gestionnaires immobiliers dans le cas de portefeuilles immobiliers directs), des emprunteurs dans le cas de portefeuilles de titres de dette privée et de prêts hypothécaires, et des émetteurs d'obligations de sociétés ou d'autres titres de créance cotés ou non.

¹⁶ Dans ce contexte, un engagement est considéré comme un échange direct ou une communication directe avec une entreprise sur un sujet précis. Une rencontre avec une entreprise peut porter sur plusieurs engagements thématiques. De plus, nous pouvons avoir plusieurs rencontres avec une entreprise au cours d'une année donnée, s'il y a lieu.

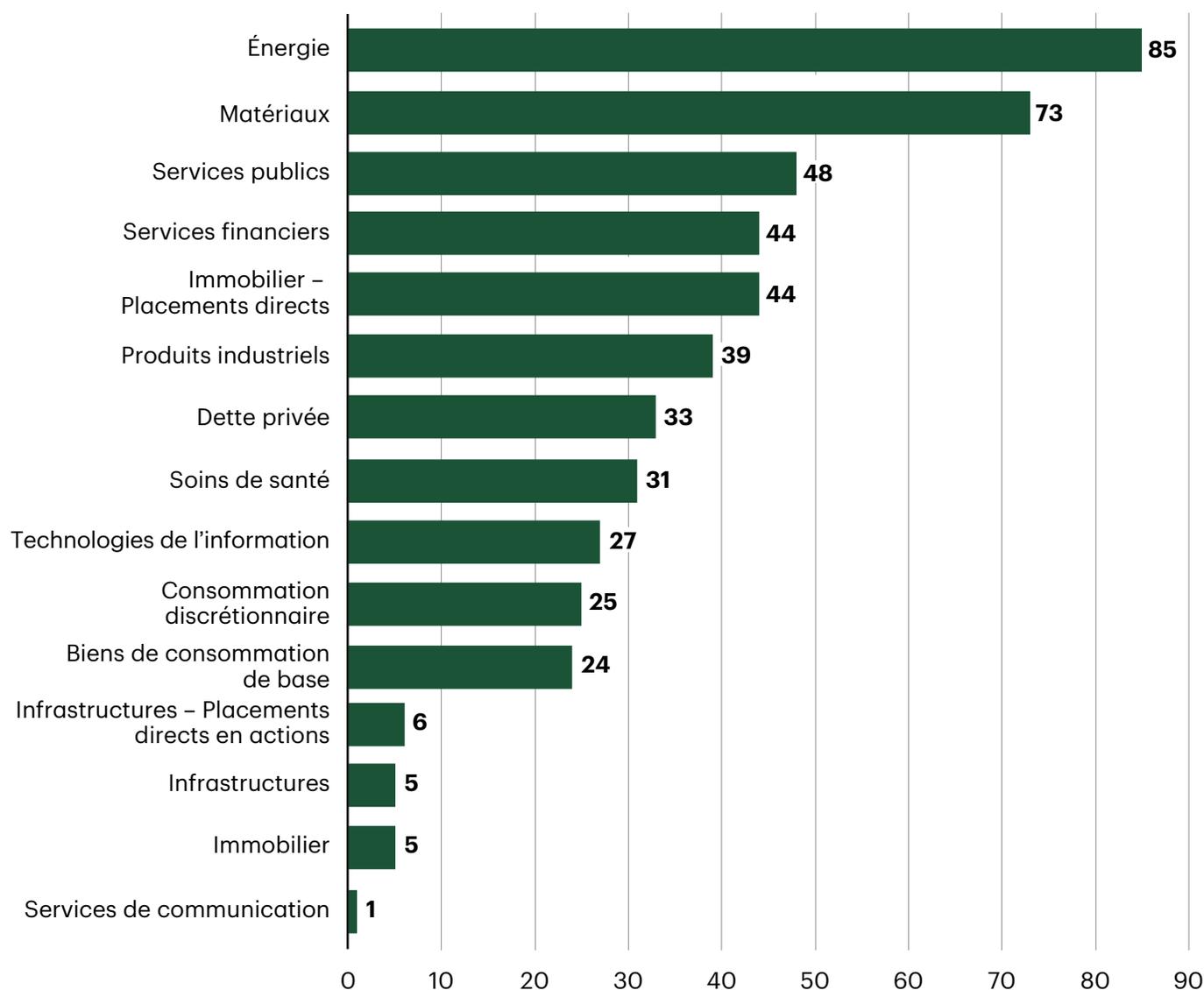
Engagements ESG par sujet



Engagements ESG par région (%)



Engagements ESG par secteur



L'ampleur de l'analyse des facteurs ESG varie selon l'engagement. Voici quatre des principales façons d'entreprendre des engagements :

1. Entrepris par l'analyste de recherche ou le gestionnaire de portefeuille.
2. Provenant de la liste de priorités en matière d'engagement de l'équipe R&E ESG.
3. À la demande d'une entité après la publication de son rapport sur la durabilité ou avant un vote par procuration à son assemblée annuelle des actionnaires.
4. Par l'entremise d'un engagement collaboratif des investisseurs

Engagement

Chaque option offre un aperçu précieux de la dynamique opérationnelle d'une entité et des répercussions des facteurs ESG importants. Les discussions plus approfondies sur les facteurs ESG sont menées par l'équipe R&E ESG, directement avec l'entité ou dans le cadre d'un engagement collaboratif, dans le but de favoriser l'amélioration et les progrès en matière de rendement ESG.

La liste des priorités ESG cible les entreprises dans lesquelles le rendement ESG est possiblement retardé, mais qui ont le potentiel d'une amélioration significative au fil du temps. L'approche de la liste des priorités ESG pour 2023 comporte cinq grandes catégories : (i) le (faible) rendement général lié aux facteurs ESG; (ii) les changements climatiques; (iii) le capital humain; (iv) les droits de la personne; et (v) la biodiversité. Les facteurs pris en compte dans la sélection de la liste de priorités comprennent l'identification des sociétés en retard dans leur secteur respectif (selon un ensemble de mesures et de recherche) et l'exposition de GPTD à ces sociétés. Les réunions sur la liste des priorités sont dirigées par l'équipe R&E ESG et un grand nombre d'analystes sectoriels et de gestionnaires de portefeuille de GPTD y participent. La liste de priorités ESG de 2023 comprenait environ 50 entités, et certains changements ont été apportés tout au long de l'année pour tenir compte des changements dans les placements et de certaines fusions de sociétés.

Figure 6 : Rencontres d'engagement ESG par équipe¹⁷

Équipe	Rencontres d'engagement ESG
Équipe R&E ESG	73
Équipe des actions	131
Équipe des titres à revenu fixe	36
Équipe des placements alternatifs	59
Total	299

Source : GPTD; du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023.

Processus de transmission à un niveau supérieur

En 2022, le Comité ESG de GPTD a officiellement adopté un processus de transmission à un niveau supérieur dans le cadre duquel, en fonction des besoins, l'équipe R&E ESG et d'autres membres de l'équipe de placement peuvent transmettre des éléments à un niveau supérieur. Cela peut être fait si l'on juge insuffisants les progrès de l'entreprise pour atténuer les risques ESG, ou si une entreprise manque de réactivité dans sa façon de gérer ses risques ESG. Le processus de transmission à un niveau supérieur comporte plusieurs étapes, notamment un engagement avancé (individuellement ou par l'intermédiaire de groupes du secteur), des votes par procuration défavorables, le cas échéant, le dépôt potentiel de résolutions des actionnaires et (pour les mandats actifs) la possibilité d'une réduction de l'exposition si d'autres stratégies de transmission à un niveau supérieur n'obtenaient pas les résultats escomptés et que le gestionnaire de portefeuille pertinent juge que l'enjeu a un effet négatif sur le profil de risque-rendement de l'actif.

¹⁷ Nombre de rencontres distinctes.

Vote par procuration de GPTD

En tant que fiduciaires de nos clients, nous avons une grande responsabilité dans le choix des actions que nous détenons. Notre équipe R&E ESG et nos équipes de recherche sur les placements étudient les principales propositions pour aider l'équipe de gestion de portefeuille à prendre les décisions de vote afin de nous permettre de continuer à défendre au mieux les intérêts de nos clients.

GPTD a fait preuve d'une plus grande transparence à l'égard de ses efforts de gérance avec la publication de ses [lignes directrices relatives au vote par procuration](#) > et de ses [rapports trimestriels récapitulatifs sur le vote par procuration](#) >, ainsi que la publication en temps réel de son [historique de vote par procuration](#) >.

Les lignes directrices sur le vote par procuration de GPTD énoncent nos attentes à l'égard des sociétés dans lesquelles nous investissons en ce qui concerne les pratiques de gouvernance et la gestion des risques environnementaux et sociaux. Elles expliquent en toute transparence la façon dont GPTD est susceptible de voter sur les questions clés et émergentes. Ces lignes directrices recommandent généralement de voter en faveur de ce qui suit :

- Les propositions liées aux facteurs ESG qui visent la publication de rapports standardisés sur les questions ESG.
- Les propositions liées aux facteurs ESG dans lesquelles les émetteurs seront invités à fournir des renseignements sur l'adoption et le respect des normes pertinentes.
- Les résolutions des actionnaires qui préconisent davantage de divulgation d'information et de transparence.

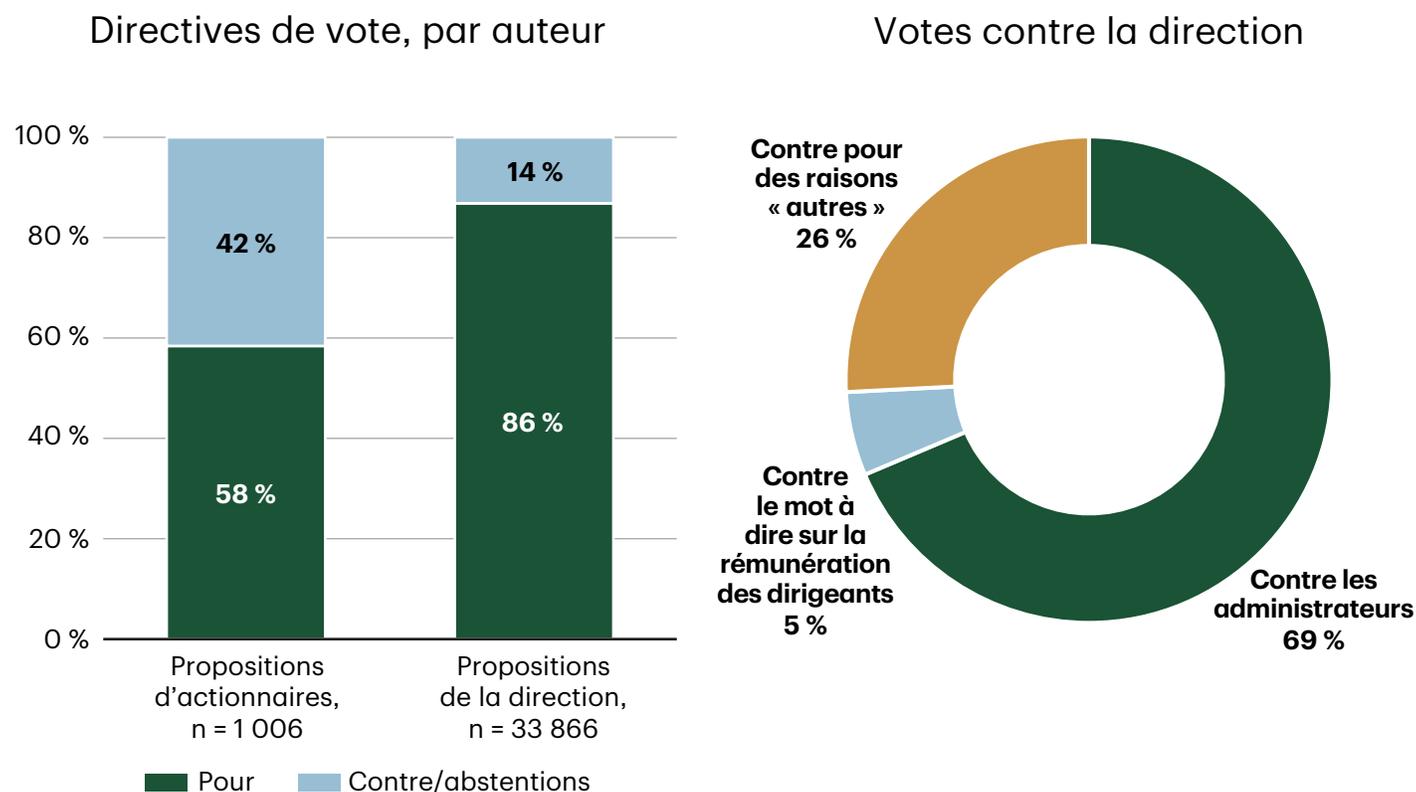


Au cours de l'exercice 2023, GPTD a voté sur 35 615 propositions, votant contre¹⁸ 14 % des propositions de la direction et appuyant 42 % des propositions d'actionnaires.

- Propositions de la direction :** La majorité des votes contre la direction (69 %) portait sur des votes contre les administrateurs. Les votes défavorables aux administrateurs (53 %) s'expliquaient par le manque de diversité du conseil d'administration. Une autre tranche de 37 % des votes contre des administrateurs était liée au manque d'indépendance du conseil d'administration et a touché davantage de sociétés en 2023, puisque GPTD a fait passer ses attentes d'une majorité d'administrateurs indépendants à une indépendance de deux tiers des administrateurs. Le déséquilibre dans la rémunération des dirigeants a également alimenté 6 % des votes contre les administrateurs et a souvent accompagné un vote contre les propositions de la direction concernant la rémunération. De plus, 3 % des votes contre des administrateurs visaient des sociétés dont plus du tiers des membres du conseil d'administration sont nommés pour une longue période (plus de 15 ans). La surprésence d'administrateurs¹⁹ a également eu une incidence sur les votes de GPTD, ayant entraîné 3 % des votes contre des administrateurs.
- Propositions d'actionnaires :** Le soutien aux propositions d'actionnaires couvrait divers enjeux environnementaux et sociaux. GPTD a soutenu 189 propositions d'actionnaires relatives aux enjeux sociaux, dont 24 % portaient sur la divulgation de renseignements sur les contributions politiques et le lobbying, 16 %, sur l'évaluation des droits de la personne et 15 %, sur la diversité de la main-d'œuvre. GPTD a également soutenu 94 propositions d'actionnaires relatives aux enjeux environnementaux, dont 81 % étaient liées aux changements climatiques. Dans les cas où nous avons constaté qu'une proposition d'actionnaires était trop prescriptive ou ne cadrerait pas avec nos lignes directrices relatives sur le vote par procuration, nous avons voté contre la proposition.

GPTD a mis en place des instructions permanentes automatisées pour rappeler toutes les actions prêtées dans le cadre du programme de prêts de titres de l'organisation pendant une courte période avant l'assemblée annuelle d'une société, lorsque des propositions par procuration étaient soumises au vote. Nous avons pris cette mesure pour mettre en œuvre une gérance plus robuste et systématique qui tire parti de chaque occasion de faire valoir notre point de vue sur la promotion de la durabilité pour les types et les stratégies d'investissement applicables. Nous présentons ci-dessous une comparaison trimestrielle des droits de vote accrus exercés au sein des portefeuilles de GPTD (figure 8).

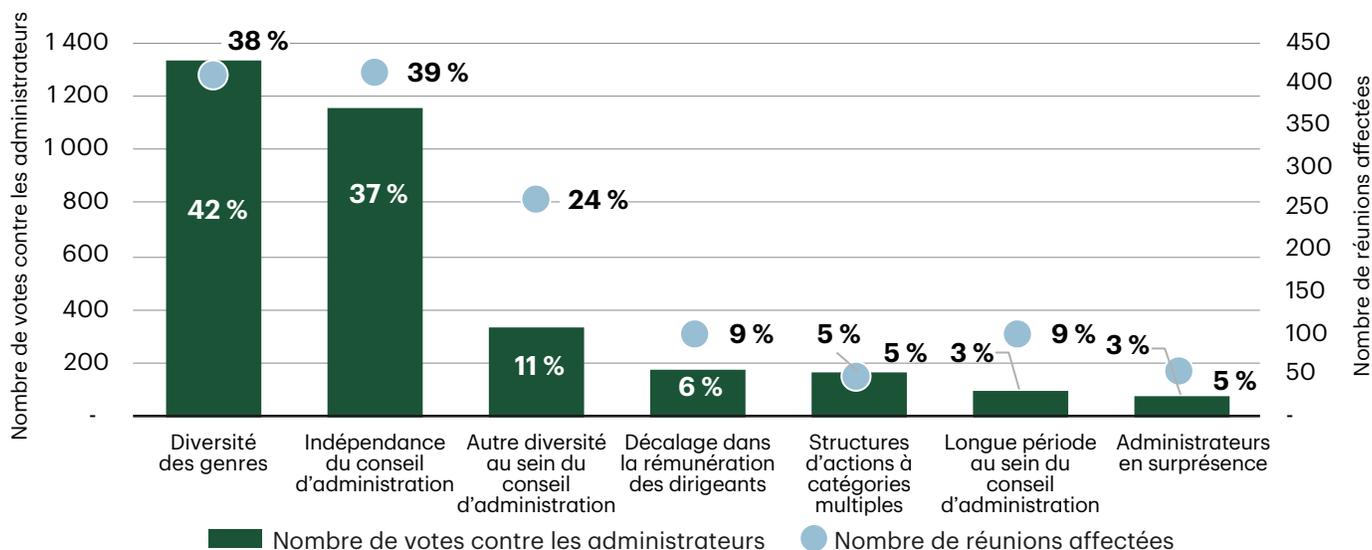
Figure 7 : Aperçu de la période des votes par procuration de 2023



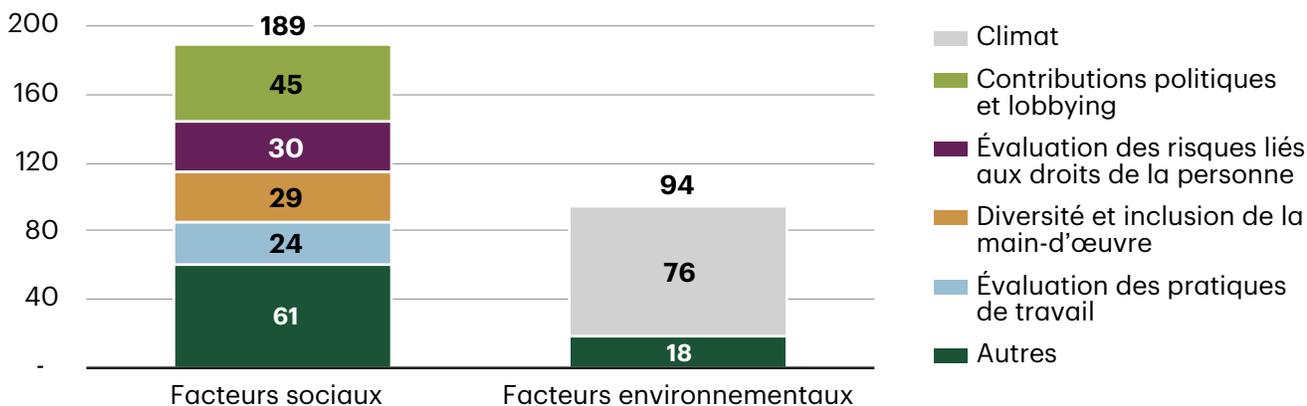
¹⁸ Les votes « contre », utilisés dans la présente section, comprennent les votes en défaveur et les abstentions.

¹⁹ Surprésence d'administrateurs : Occuper un poste au sein du conseil d'administration d'une société ouverte exige beaucoup de temps et d'énergie. Les personnes qui siègent à un nombre excessif de conseils peuvent ne pas être en mesure de remplir efficacement leurs fonctions à ce titre. Sous réserve de différences entre des territoires de compétence, nous considérons généralement qu'un administrateur autre qu'un chef de la direction qui siège à plus de cinq conseils d'administration ou un chef de la direction qui siège à plus de deux conseils d'administration de sociétés ouvertes outre le sien comme étant en surprésence.

Votes contre les administrateurs

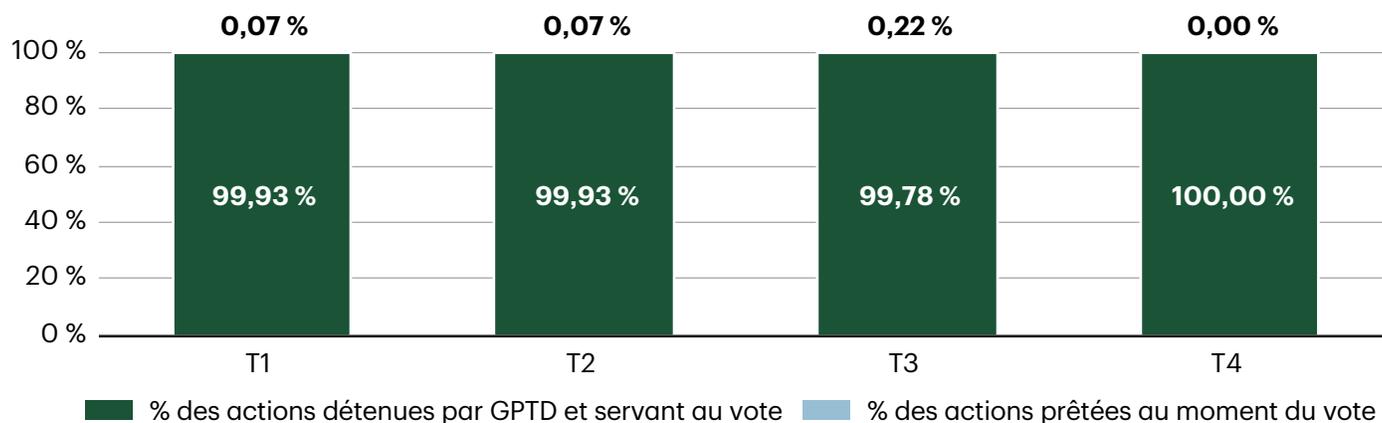


Soutien des propositions des actionnaires sur des facteurs environnementaux et sociaux



Source : GPTD et ISS, pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023.

Figure 8 : Actions prêtées de GPTD en 2023



Remarque : « Contre les administrateurs » désigne les votes en défaveur des candidatures d'administrateurs et les abstentions. Certains administrateurs peuvent avoir reçu des votes en défaveur ou des abstentions pour plus d'une raison (p. ex., manque de diversité de genre et de diversité raciale ou ethnique au sein du conseil d'administration). Les lignes directrices relatives au vote par procuration de GPTD sur la diversité raciale ou ethnique au sein du conseil d'administration ont été mises en œuvre en mai 2021. Les votes contre les administrateurs en raison de risques ESG non gérés sont généralement attribuables à la participation à des controverses modérées ou graves. « Mot à dire sur la rémunération des dirigeants » désigne les propositions de mot à dire sur la rémunération des dirigeants. « Autres » désigne les autres questions de gouvernance d'entreprise. Veuillez noter que le rappel de titres internationaux peut être plus complexe, car le délai de traitement n'est pas le même. Toutefois, les pourcentages de rappels présentés ici sont conformes aux attentes.

Source : GPTD et ISS, pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023.

Principaux domaines d'action

Gouvernance

Nous continuons de croire qu'une bonne gouvernance d'entreprise stimule fondamentalement la création d'une valeur durable à long terme et permet une surveillance et une gestion efficaces des risques importants et des occasions liés aux facteurs environnementaux et sociaux. Entre autres choses, une bonne gouvernance d'entreprise consiste d'abord à s'assurer que les structures et la composition du conseil d'administration sont solides, puis à mettre en place un programme de rémunération incitative de la direction approprié qui cadre avec la création de valeur à long terme et, enfin, à protéger les droits fondamentaux des actionnaires.

Composition du conseil d'administration

Nous continuons de croire que de solides structures du conseil d'administration sont les pierres angulaires d'une bonne gouvernance, car cela accroît la probabilité qu'une surveillance efficace des équipes de direction ainsi que des risques importants soit en place. En 2023, GPTD a mis en œuvre des politiques améliorées en matière d'indépendance et de renouvellement du conseil d'administration. Dans les marchés applicables, sous réserve de différences entre des territoires de compétence, nous nous attendons généralement à ce que les deux tiers des membres d'un conseil d'administration soient indépendants et qu'au plus le tiers y siègent depuis plus de 15 ans.

L'an dernier, nous avons voté contre 1 155 administrateurs à 415 assemblées en raison de nos attentes en matière d'indépendance et contre 100 administrateurs à 100 assemblées différentes en raison de préoccupations liées à la durée du mandat. Dans plus du quart des cas où nous avons voté contre des administrateurs en raison de la durée de leur mandat, nous avons également des préoccupations concernant l'indépendance du conseil d'administration. Les attentes de GPTD à l'égard de l'indépendance du conseil d'administration et de la durée des mandats des administrateurs, telles qu'elles sont énoncées dans nos lignes directrices sur le vote par procuration, fonctionnent de concert pour encourager le renouvellement des conseils d'administration, qui est un élément crucial pour que ceux-ci demeurent efficaces et très performants.

Rémunération incitative de la direction

Nous croyons que les programmes de rémunération des dirigeants, lorsqu'ils sont conçus de façon appropriée afin d'éviter une prise de risque excessive, demeurent l'un des outils les plus importants pour récompenser les équipes de la haute direction et les encourager à atteindre des objectifs opérationnels ou stratégiques à court et à long terme, ce qui, par la suite, aide à offrir une valeur durable à long terme aux actionnaires. Nous discutons régulièrement avec les sociétés de notre portefeuille de questions

relatives à la rémunération des dirigeants et, lorsque nous estimons que les programmes de rémunération ne sont pas acceptables, nous faisons part de nos préoccupations en votant contre lors des votes consultatifs sur la rémunération des dirigeants (« mot à dire sur la rémunération des dirigeants ») ainsi que contre le ou les membres du comité de rémunération, selon la gravité des problèmes et la tenue ou non du vote sur la rémunération.

Au cours de la dernière année, GPTD a mené 26 engagements touchant la rémunération des dirigeants lors desquels elle a discuté d'une vaste gamme de sujets liés à la rémunération, dont l'alignement de la rémunération sur le rendement, la sélection des groupes de référence, les analyses comparatives, la conception des programmes de rémunération incitative, le choix des mesures et l'intégration de mesures environnementales, sociales ou de gouvernance. Au total, GPTD s'est exprimée sur plus de 1 900 résolutions portant sur la rémunération, votant contre de telles propositions visant plus de 250 sociétés. De plus, nous avons voté contre 176 administrateurs à 101 assemblées en raison de préoccupations liées à la rémunération. Les raisons qui ont amené GPTD à voter contre des propositions sur la rémunération ou des membres d'un comité de rémunération au cours de l'exercice 2023 ont été variées. Toutefois, il y a eu certains éléments récurrents évidents, dont :

- un décalage important entre la rémunération des dirigeants et le rendement opérationnel ou financier;
- des ententes de rémunération incitative conclues en lien avec l'arrivée ou le départ de dirigeants, qui étaient disproportionnées par rapport aux pratiques historiques ou à des cas comparables et qui n'étaient pas suffisamment liées au rendement à long terme;
- un manque de réactivité du conseil d'administration pour ce qui est d'apporter des changements concrets au programme en fonction des préoccupations exprimées par les actionnaires.

En 2024, nous continuons de chercher à évaluer si les programmes de rémunération des dirigeants sont judicieusement conçus pour stimuler la création de valeur, si des mesures appropriées d'atténuation des risques sont en place pour décourager la prise de risques excessifs et si les programmes sont efficaces pour assurer l'alignement à long terme de la rémunération sur le rendement. Lorsque les sociétés intègrent des mesures liées aux facteurs ESG dans leurs programmes de rémunération incitative à court ou à long terme, nous encourageons et espérons la publication de renseignements clairs et transparents sur l'atteinte d'objectifs mesurables précis, le cas échéant, et le suivi des réalisations par rapport aux objectifs établis et aux engagements publiés. Cela assurerait une cohérence entre ce que les organisations disent vouloir faire et ce pour quoi leurs dirigeants sont rémunérés.

La gérance à l'œuvre

En 2023, au cours de la période du vote par procuration, nous nous sommes engagés auprès d'une société minière concernant son vote consultatif sur la rémunération afin de comprendre les modalités de certaines décisions en matière de rémunération de dirigeants prises au cours de l'exercice 2022. GPTD a alors énoncé certaines attentes à l'égard de cette société, notamment un engagement de sa part à mettre fin à certaines pratiques de rémunération et à envisager de simplifier sa structure de direction, étant donné que la société employait une structure de direction duale, à titre temporaire. Bien que GPTD ait finalement voté contre les propositions concernant la rémunération à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2023, lors d'un engagement de suivi auprès de la société après la période du vote par procuration, celle-ci a reconfirmé ses engagements envers nous de mettre fin à certaines pratiques de rémunération. Enfin, la société a également annoncé publiquement qu'elle simplifierait sa structure de direction en éliminant l'un des deux postes de direction d'ici la fin de 2023, plutôt qu'en 2025.



Droits des actionnaires

Nous continuons de croire au principe de l'égalité des droits de vote, soit la règle d'une action, une voix; le droit de vote doit être proportionnel aux intérêts économiques et à la propriété des actions. En ce qui concerne la responsabilisation des administrateurs dans les cas où ce principe n'est pas respecté, au cours de l'exercice 2023, nous avons voté contre 167 administrateurs à 49 réunions dans certains marchés en raison de l'existence de structures d'actions à catégories multiples problématiques. Plusieurs événements importants concernant les droits des actionnaires se sont également produits en Amérique du Nord en 2023, ce qui a entraîné la prise de mesures par certains émetteurs, et d'autres pourraient avoir un effet négatif sur les droits des actionnaires (voir Faits récents : Amérique du Nord). En réaction aux règles relatives aux

cartes universelles de vote par procuration aux États-Unis, des sociétés ont trouvé le moyen de modifier certaines règles, afin d'exiger des informations supplémentaires et parfois complexes relativement aux processus de nomination des administrateurs. De même, en réaction à certaines modifications à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA)²⁰, qui prévoient le vote à la majorité véritable, certains participants au marché ont proposé aux émetteurs d'adopter de nouveaux règlements pour compliquer ce mécanisme de vote. GPTD estime que la capacité de voter à titre d'actionnaires est primordiale à son rôle de gardien du capital de ses clients, et tout effort visant à priver ses clients de leur droit de vote, à le restreindre ou à le contourner ferait l'objet d'un examen attentif.

Faits récents : Amérique du Nord

Aux États-Unis, 2023 a été la première période de votes par procuration après l'adoption de certaines règles par la Securities and Exchange Commission (SEC), qui exigent l'utilisation d'une carte universelle de vote par procuration dans la plupart des cas où l'élection des administrateurs est contestée. Les nouvelles règles donnent plus de choix aux actionnaires entre des candidats désignés par la direction et d'autres candidats, ce qui renforce les droits des actionnaires.

Au Canada, 2023 a été la première période de votes par procuration après que certaines modifications ont été apportées à la LCSA. Ces changements ont entraîné l'exigence d'un vote à la majorité pour les élections non contestées des administrateurs des émetteurs assujettis à la LCSA, ce qui signifie que les actionnaires des sociétés de distribution de la LCSA pourront voter pour ou contre l'élection des candidats administrateurs lors des assemblées annuelles. L'objectif des modifications était d'instituer un vote à la majorité absolue – un triomphe pour les droits des actionnaires – selon lequel les administrateurs sont élus en obtenant une majorité des votes exprimés, avec la perspective de recevoir davantage de votes contre que de votes pour.

Faits saillants de 2023

Gouvernance

- En 2023, 42 engagements de GPTD comprenaient une discussion sur la gouvernance d'entreprise.
- 26 engagements comprenaient une discussion sur la rémunération de dirigeants.
- GPTD a voté contre :
 - 176 administrateurs en raison d'un décalage dans la rémunération de dirigeants
 - 1 155 administrateurs en raison de l'indépendance du conseil d'administration
 - 100 administrateurs en raison de la durée de leur mandat
 - 80 administrateurs en raison de leur présence à un nombre excessif de conseils d'administration
 - 167 administrateurs en raison de structures à catégories d'actions multiples

²⁰ *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (L.R.C., 1985, ch. C-44).



Changements climatiques

GPTD considère que les changements climatiques sont un risque systémique qui touche les économies, les entreprises et les investisseurs. Notre approche des changements climatiques est conforme à notre philosophie globale qui consiste à intégrer toutes les sources de risque et de rendement importantes dans nos processus de placement. En tant que gestionnaire de placements dans des catégories d'actifs diversifiés, GPTD considère que les changements climatiques sont un important domaine de recherche. Pour en savoir plus sur notre stratégie en matière de changements climatiques, notre gouvernance, notre gestion des risques et nos mesures, veuillez consulter le [rapport GIFCC de 2023 de GPTD](#) >.

Sur le plan de la gérance, nous dialoguons activement avec les sociétés et profitons des participations que nous détenons pour les encourager à améliorer leurs pratiques de divulgation d'information sur les risques et les occasions liés au climat. Nous participons aussi aux engagements politiques avec les organismes de réglementation alors qu'ils élaborent et peaufinent les normes utilisées pour mesurer, gérer et signaler les risques climatiques. Nous sommes des membres d'organismes du secteur qui cherchent à améliorer le discours et la compréhension entourant l'intégration des facteurs liés au climat dans les placements et la divulgation de renseignements, comme le Partnership for Carbon Accounting Financial (PCAF)²¹ et le Programme des Nations Unies pour l'environnement – Initiatives financières (PNUE-IF)²².

Nous encourageons les sociétés de nos portefeuilles à fixer des cibles de réduction de GES fondées sur les données scientifiques et limitées dans le temps, et à viser la carboneutralité d'ici 2050 ou plus tôt. Quant aux sociétés dans lesquelles nous investissons où le risque financier lié aux changements climatiques est important, nous pourrions les ajouter à notre liste annuelle de sociétés prioritaires pour le climat et nouer le dialogue avec elles au moyen d'objectifs pour le résultat lié à l'engagement que nous avons défini. Dans la mesure du possible, nous menons ces engagements directement. Nous avons également recours à des initiatives, comme Climate Action 100+²³ et Engagement climatique Canada (ECC)^{24, 25}.

En l'absence des informations requises, GPTD soutiendra, de manière générale, les propositions qui visent à obtenir des informations de base et plus étoffées sur la façon dont les sociétés dans lesquelles nous investissons repèrent, mesurent et gèrent leurs risques liés au climat, ainsi que les propositions qui exhortent les sociétés dans lesquelles nous investissons à réduire leurs émissions de GES et à fixer des objectifs fondés sur les données scientifiques. Nous évaluons au cas par cas des votes consultatifs sur le climat (que l'on appelle souvent propositions relatives au climat), que la proposition émane de la direction ou découle d'une demande des actionnaires. Pour en savoir plus sur les votes par procuration et les démarches d'engagement en matière de changements climatiques, y compris sur les renseignements sectoriels et géographiques, veuillez consulter le [rapport GIFCC de 2023 de GPTD](#) >.

Faits saillants de 2023

Changements climatiques

- GPTD a tenu 125 engagements axés sur le climat auprès de 105 sociétés, pour encourager ces dernières à prendre des mesures appropriées pour atténuer le risque climatique et tirer parti d'occasions.
- GPTD a soutenu 76 propositions d'actionnaires axées sur le climat lors des assemblées annuelles des actionnaires, en exerçant ses droits d'actionnaires pour promouvoir des mesures plus fermes, au besoin, dans les sociétés dans lesquelles nous investissons.
- GPTD a participé au lancement de l'indice de référence net zéro d'ECC. GPTD est un membre fondateur d'ECC.

²¹ PCAF est un partenariat mondial d'institutions financières qui travaille à la mise en œuvre d'une approche harmonisée pour évaluer les émissions de GES associées à leurs prêts et placements.

²² Le Programme des Nations Unies pour l'environnement – Initiatives financières (PNUE-IF) est un partenariat entre le PNUE et le secteur financier mondial. Son but est de mobiliser le secteur privé de la finance en vue d'assurer un développement durable.

²³ Climate Action 100+ est une initiative menée par des investisseurs pour s'assurer que les plus grands émetteurs de GES du monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre les changements climatiques.

²⁴ Engagement climatique Canada (ECC) est une initiative financière qui favorise le dialogue entre la finance et l'industrie pour promouvoir une transition juste vers une économie à zéro émission nette.

²⁵ Cette participation à CA100+ et à ECC n'empêche pas GPTD de continuer à exercer ses droits de vote par procuration de façon indépendante, conformément à ses politiques et lignes directrices internes.



Biodiversité

La biodiversité est la variété des composantes vivantes de la nature. Elle a un rôle à jouer pour assurer la résilience des éléments du capital naturel et les préserver pour l'avenir. L'activité économique dépend de la biodiversité et du capital naturel. Cependant, les changements en matière d'utilisation des terres, les changements climatiques, l'exploitation et la pollution appauvrissent la biodiversité et les écosystèmes. Nous discutons de la biodiversité dans le cadre de plusieurs de nos engagements avec la direction de sociétés lorsque les répercussions, les risques et les dépendances de la biodiversité pourraient être plus préoccupants.

En 2023, GPTD a fait de la biodiversité l'un de ses principaux piliers dans ses efforts de gérance. Ce sujet mérite qu'on s'y attarde davantage, compte tenu de la dépendance mondiale à la nature et des liens entre la perte de biodiversité et les changements climatiques, les forêts, les sols et les océans étant un puits naturel de carbone et, par conséquent, une défense naturelle contre le réchauffement de la planète. En même temps, nous sommes conscients que la transition énergétique et l'électrification continueront d'exiger l'extraction de divers métaux, comme le cuivre, le lithium et le cobalt. Compte tenu de ce fait et de l'impact des sociétés minières sur la biodiversité, nous avons déjà eu des discussions à ce sujet avec plusieurs sociétés minières.

Si nous pensons que des risques liés à la biodiversité se posent, nous continuerons d'utiliser la gérance comme moyen de mieux comprendre les dépendances des sociétés dans lesquelles nous investissons et les répercussions sur la biodiversité.

Recommandations du Cadre mondial de la biodiversité et du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD)

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, signé à la fin de 2022 lors de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique continue de servir de guide pour les activités de mobilisation auprès des sociétés de notre portefeuille. Selon ce cadre, « d'ici 2050, la biodiversité sera valorisée, conservée, rétablie et utilisée avec sagesse, de manière à préserver les services écosystémiques, la santé de la planète et les avantages essentiels dont bénéficient tous les êtres humains ». De plus, les recommandations du TNFD ont été finalisées en 2023, ce qui fournit aux sociétés un cadre pour repérer, évaluer, gérer et divulguer les enjeux importants liés à la nature.

Ces recommandations sont conformes aux objectifs et aux cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal. Nous encourageons les sociétés à adopter cette série de recommandations dans le cadre de leurs propres efforts visant à prévenir et à atténuer les effets négatifs de leurs activités sur la biodiversité ainsi que ceux des menaces à la biodiversité sur celles-ci. Selon nous, une évaluation et une divulgation accrues de la part des sociétés sont des éléments importants pour informer les investisseurs des risques liés à la biodiversité au sein des portefeuilles. Nous continuerons d'élaborer et d'adapter notre approche à mesure que d'autres faits nouveaux concernant ce sujet émergeront.

La gérance à l'œuvre

Les sociétés minières ont divers effets sur l'environnement naturel, notamment les perturbations écologiques causées par l'aménagement des sites miniers, les résidus dans les ressources hydrauliques avoisinantes et les prélèvements d'eau douce dans des régions où elle est parfois rare. Ces dimensions peuvent nuire à la biodiversité, ainsi qu'aux collectivités et aux ressources locales, ce qui peut compromettre le permis d'exploitation d'une société lorsque ses activités ont des conséquences négatives importantes.

Nous pouvons évaluer les efforts déployés par une société pour réduire les risques liés à la biodiversité en comprenant les objectifs qu'elle s'est fixés à cet égard ainsi que ses progrès réalisés en ce qui a trait à l'élaboration de pratiques robustes pour atténuer les risques liés à la biodiversité. Cela comprend des efforts en vue d'une perte nette de biodiversité nulle ou d'un effet net positif sur la biodiversité. Parmi les autres mesures positives possibles, mentionnons l'évaluation des risques liés à la biodiversité des sites miniers, ainsi que la planification et la mise en œuvre d'efforts de restauration après la fermeture des mines qui tiennent compte des conditions antérieures à la mine, d'efforts de gestion des résidus et d'autres efforts visant à réduire la pression sur les écosystèmes avoisinants.

Nous avons observé que, chez les sociétés minières auprès desquelles nous nous sommes engagées en 2023, l'importance de la biodiversité s'est accrue. Des sociétés ont pris de nouveaux engagements en ce qui a trait à l'élaboration de plans d'action pour la biodiversité propres à chaque mine, en particulier les mines qui ont une empreinte écologique importante et qui sont situées à proximité de ressources biodiversifiées. Des sociétés en étaient également aux premières étapes de l'intégration des recommandations du TNFD. Certaines sociétés ont choisi de fournir davantage de renseignements à court terme pour améliorer leur transparence à l'égard des risques liés à la biodiversité et de leurs efforts pour les atténuer. En nous appuyant sur nos conversations en 2023, nous chercherons à faire progresser les mesures prises par les sociétés pour repérer et gérer les risques liés à la biodiversité et accroître leur transparence à l'égard de ceux-ci, au besoin.



Faits saillants de 2023

Biodiversité

- Nous avons abordé le sujet de la biodiversité dans le cadre de 11 rencontres d'engagement, principalement avec des sociétés minières et énergétiques.
- Dans 13 engagements, nous avons noté des problèmes liés à des effluents et à des déchets, dont des cas où des polluants pourraient avoir eu des répercussions environnementales.
- Le sujet de l'eau a été abordé dans 8 autres engagements, dont des discussions sur l'utilisation de l'eau.

Capital humain

Améliorations des facteurs liés au capital humain

GPTD reconnaît que les employés sont une partie prenante essentielle de toute entreprise, d'autant plus que les entreprises comptent sur eux pour réaliser leurs ambitions stratégiques et atteindre leurs objectifs de croissance. La façon dont une entreprise développe sa culture d'entreprise, interagit avec ses employés et travaille à attirer et à fidéliser les talents peut donner lieu à des risques et à des occasions.

Nous intégrons les facteurs liés au capital humain dans nos processus de placement en examinant des dynamiques comme le taux de roulement des employés, les pratiques en matière d'engagement des employés et l'existence de politiques sur des questions comme la non-discrimination et la dénonciation. S'il y a lieu, nous incluons des discussions sur le capital humain dans le cadre de nos engagements auprès de la direction de l'entreprise et dans nos décisions relatives au vote par procuration.

Respect de la diversité, de l'équité et de l'inclusion

GPTD reconnaît l'importance de la diversité, de l'équité et de l'inclusion et considère leur absence comme un enjeu systémique clé qui peut avoir des répercussions sur la qualité et le rendement de nos placements. Étant donné les importantes répercussions financières que peuvent avoir les inégalités sociales et économiques, nous continuons d'utiliser notre droit de vote par procuration pour soutenir la diversité de genre et la diversité raciale ou ethnique au niveau du conseil d'administration et à tous les échelons de la société.

Pour renforcer ces efforts internes et contribuer à accroître son influence sur le marché, GPTD participe activement aux initiatives de diversité, d'équité et d'inclusion du secteur, aux côtés de ses pairs de placements, comme le Club des 30 %, groupe d'investisseurs canadiens, et les signataires de la Déclaration des investisseurs canadiens sur la diversité, l'équité et l'inclusion de l'AIIR.

Modifications des obligations d'information en matière de gouvernance des ACVM

En avril 2023, les ACVM ont sollicité les commentaires du public sur les modifications proposées aux règles et à la politique de divulgation en matière de gouvernance d'entreprise relatives au processus de nomination des administrateurs, au renouvellement du conseil d'administration et à la diversité. Ces modifications proposées exigeraient de l'information sur d'autres aspects de la diversité que la représentation féminine, tout en conservant les obligations d'information propres aux femmes. De plus, les ACVM ont proposé des changements de politique de gouvernance d'entreprise qui permettraient d'améliorer les lignes directrices existantes en matière de gouvernance d'entreprise au sujet du processus de nomination des administrateurs et d'introduire des lignes directrices concernant le renouvellement du conseil d'administration et la diversité.

GPTD appuie ces objectifs et continue d'encourager la divulgation de renseignements plus détaillés et normalisés sur la diversité de genre et autre. Au cours de l'été, GPTD a consulté plusieurs organismes au sujet des modifications proposées par les ACVM en ce qui a trait aux obligations d'information en matière de gouvernance, notamment la CCGG, l'AGPC, l'IFIC, le Groupe d'investisseurs du Club des 30 % et le groupe de travail sur la modernisation des marchés des capitaux, soutenu par SHARE. Il s'agit tous de groupes d'investisseurs dont GPTD est un membre ou un participant actif. Nos commentaires ont contribué à étayer certaines des soumissions de ces organismes en réponse à l'avis de consultation des ACVM.

Inclusion



La gérance à l'œuvre

En plus de comprendre la diversité des sociétés dans lesquelles nous investissons, nous cherchons à comprendre les enjeux liés à l'équité salariale. Au cours des dernières années, nous avons appuyé plusieurs propositions d'actionnaires demandant aux sociétés d'effectuer des évaluations de l'équité salariale et d'en divulguer les résultats, car cela permet d'offrir au marché une transparence accrue à l'égard de la façon dont les entreprises soutiennent les talents diversifiés.

En 2023, nous avons voté en faveur de 10 propositions d'actionnaires de sociétés américaines demandant de l'information sur l'écart salarial médian entre les hommes et les femmes ou entre des races. Nous attachons de l'importance à la divulgation des écarts salariaux médians rajustés et non rajustés, et nous estimons que la divulgation des deux est une pratique gagnante. Alors que les écarts salariaux rajustés donnent un aperçu de l'équité entre les employés de même niveau, les écarts salariaux non rajustés témoignent du déséquilibre dans les rôles et les promotions (moins de femmes à la haute direction, par exemple). Dans nos discussions avec les sociétés, nous continuerons de nous renseigner sur la façon dont elles font progresser l'équité dans divers domaines et sur les mesures quantifiables qu'elles ont choisi de communiquer pour aider à surveiller l'équité au sein de leur personnel, notamment par des analyses des écarts salariaux et de l'information plus détaillée sur les taux de rotation et de promotion de leurs employés selon le sexe et d'autres groupes sous-représentés.

Faits saillants de 2023

Capital humain

- En 2023, 32 engagements pris par GPTD comprenaient une discussion sur la diversité, l'équité et l'inclusion.
- 19 engagements comprenaient une discussion sur d'autres enjeux touchant le capital humain.
- GPTD a voté contre les conseils d'administration de 411 sociétés en raison d'un manque de diversité de genre, et contre 262 sociétés en raison d'un manque de diversité raciale ou ethnique.
- GPTD a soutenu 24 propositions d'actionnaires demandant une évaluation plus approfondie des pratiques de travail de la société et 29 autres propositions d'actionnaires liées à la diversité.

Diversité, équité et inclusion chez GPTD en tant qu'entreprise

À GPTD, nous cherchons à avoir une influence sur les progrès en matière de diversité, d'équité et d'inclusion au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, et nous travaillons simultanément à nous responsabiliser à l'égard de ces attentes en tant qu'entreprise. En tant qu'entreprise, la TD s'engage à créer un espace où son personnel peut s'épanouir et être soi-même au travail. Depuis 2007, la TD a une stratégie de diversité, d'équité et d'inclusion à l'échelle de l'entreprise, qui est modifiée à intervalles de quelques années pour s'adapter à l'évolution des pratiques et des attentes. En 2023, la TD a lancé une nouvelle stratégie pluriannuelle de diversité, d'équité et d'inclusion approuvée par l'équipe de la haute direction et le Conseil de la diversité et de l'inclusion de la direction, et présentée au Comité des ressources humaines du conseil d'administration. Cette stratégie comporte trois priorités clés :

1. Instaurer une culture de solide responsabilisation de la direction, où tous les collègues et les clients se sentent respectés et ont un accès équitable aux occasions.
2. Amplifier la voix de la TD sur le plan de la diversité, de l'équité et de l'inclusion au moyen d'investissements dans les collectivités, de partenariats stratégiques, de la diversité des fournisseurs, du leadership éclairé et d'histoires authentiques et transparentes.
3. Mesurer le rendement de diversité, d'équité et d'inclusion au moyen de données et d'analyses solides.

La stratégie en matière de diversité, d'équité et d'inclusion de la TD est axée sur l'ensemble des clients, des collègues et des collectivités, et met l'accent sur les domaines d'action suivants, qui correspondent à des groupes démographiques précis : Expérience des Noirs, Autochtones (Canada seulement), minorités visibles/ minorités, femmes, personne aux deux esprits, lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer et plus (2ELGBTQ+), personnes ayant une incapacité et personnes ayant différentes capacités et anciens combattants (États-Unis seulement). Dans le cadre de cette stratégie, la TD a élaboré des programmes et des initiatives à l'échelle de l'entreprise adaptés à chaque domaine d'action.

À GPTD, comme pour l'entreprise, notre objectif est d'enrichir la vie de nos collègues, de nos clients et de nos collectivités en agissant comme chef de file de la diversité et de l'inclusion au moyen d'actions mesurables visant à favoriser des changements durables.

En tirant parti des bases solides que la TD a bâties, GPTD a mis en œuvre la stratégie de diversité, d'équité et d'inclusion d'une manière qui est pertinente et propre à ses activités. Tout au long de 2023, nous avons fait progresser notre culture de diversité, d'équité et d'inclusion en mettant l'accent sur le développement de notre prochaine génération de dirigeants.



Bâtir une culture diversifiée et inclusive en investissant dans le perfectionnement des collègues

La stratégie de diversité, d'équité et d'inclusion de GPTD est adaptée de la stratégie en la matière renouvelée de l'entreprise.

Une culture de solide responsabilisation de la direction est mise de l'avant en fournissant aux dirigeants des données et des points de vue au moyen de tableaux de bord et en exigeant qu'ils décrivent leurs mesures trimestrielles pour respecter les engagements en matière de diversité et d'inclusion.

Nous continuons d'amplifier la diversité des voix en offrant des occasions de raconter des histoires authentiques lors d'événements organisés par le Conseil de la diversité et de l'inclusion de la direction (CDID) et en examinant les partenariats communautaires afin d'approfondir et d'améliorer les relations.

Une attention accrue accordée à la mesure des expériences et à la communication de renseignements et de données est intégrée à la planification de diversité, d'équité et d'inclusion.

Les programmes axés sur le perfectionnement professionnel et l'expérience sont au cœur des mesures que nous planifions pour la direction et le CDID :

- Continuation du programme LEAD (leadership, exploration et développement), qui favorise une culture d'engagement des employés et le perfectionnement de la prochaine génération de talents. Pour ce faire, il fait la promotion d'occasions à l'échelle de GPTD en partageant de l'information et en élargissant notre réseau. Le programme LEAD, qui en est à sa septième année, aide les hauts dirigeants de l'entreprise à repérer les talents émergents en relevant une série de défis d'affaires, ce qui permet de perfectionner et de présenter les compétences et l'expérience de divers collègues juniors.
- Lancement d'un programme de parrainage pour accroître la diversité dans les échelons intermédiaires et supérieurs. Depuis sa création en mai 2023, ce programme a permis de jumeler 12 collègues diversifiés à un haut dirigeant qui les aide à mieux comprendre leurs aspirations et leur cheminement de carrière, en mettant l'accent sur la réduction des écarts de perfectionnement.
- Poursuite du programme de mentorat, qui a contribué à développer des talents de niveau intermédiaire. Les mentorés sélectionnés établissent des liens avec les hauts dirigeants individuellement, en obtenant des renseignements d'affaires et des conseils de carrière pour les aider à alimenter, à définir et à confirmer leurs aspirations de carrière. Grâce aux séances de perfectionnement professionnel, au mentorat éclair et à l'Évaluation 360°, le programme de mentorat offre aux participants l'occasion d'accélérer leur croissance grâce à la réflexion personnelle et au perfectionnement des compétences pour un leadership efficace.
- Lancement de l'Académie de la gestion de placements TD (AGP TD) en 2023. AGP TD offre divers sujets d'affaires pour l'apprentissage continu et le perfectionnement professionnel.

Diversification

Figure 9 : Données sur la diversité des effectifs de GPTD pour 2023^{26, 27}

Année	Femmes	Minorités visibles	Noirs	Peuples autochtones	Personnes ayant une incapacité/ différentes capacités	2ELGBTQ+
2023	42 %	42 %	6 %	1 %	7 %	4 %
2022	40 %	39 %	7 %	1 %	7 %	4 %
2021	42 %	44 %	6 %	1 %	4 %	4 %

Données en date du 31 octobre 2023.

Femmes : 42 %

La représentation globale des femmes a augmenté de deux points de pourcentage en 2023 par rapport à 2022. Au cours des deux dernières années, on a mis davantage l'accent sur l'embauche et la promotion de femmes.

Minorités visibles : 42 %

La représentation des minorités visibles a augmenté de trois points de pourcentage en 2023, la plus forte hausse ayant été enregistrée au niveau de la direction. L'accent a été mis sur l'amélioration de la qualité des programmes de mentorat et de perfectionnement professionnel, y compris sur la qualité des appariements entre les mentors et les dirigeants, les attentes à l'égard de la relation de mentorat et les outils disponibles pour soutenir les mentors et les mentorés.

Noirs : 6 %

La population globale de collègues noirs demeure stable d'une année à l'autre. GPTD reconnaît que des efforts soutenus seront nécessaires pour accroître la représentation des collègues noirs en 2024. À cette fin, GPTD met l'accent sur l'établissement de partenariats avec des associations, professionnelles et universitaires de la communauté noire afin d'accroître la proportion d'offres d'emploi externes et d'harmoniser les composantes des programmes de mentorat et de parrainage actuellement offerts à la haute direction pour les talents de niveau intermédiaire.

Peuples autochtones : 1 %

La population globale des collègues autochtones demeure stable sur un an. Nous nous engageons à offrir du soutien, du perfectionnement et des liens à nos collègues autochtones par l'intermédiaire de ce domaine d'action de GPTD.

Personnes ayant une incapacité/différentes capacités : 7 %

Bien que la représentation globale demeure stable d'une année à l'autre, des mouvements se produisent au sein de la population, y compris des mutations latérales et des promotions. Un programme de formation des gestionnaires de personnel est en cours d'élaboration au sein de l'entreprise, qui inclura GPTD, afin d'offrir aux gestionnaires une compréhension plus approfondie de l'expérience des personnes ayant une incapacité en milieu de travail et des occasions de favoriser une expérience inclusive, leur croissance et leur perfectionnement professionnel.

2ELGBTQ+ : 4 %

Bien que la représentation globale demeure stable d'une année à l'autre, la part des personnes embauchées qui s'identifient comme faisant partie de cette communauté a augmenté d'une année à l'autre.

²⁶ Les données sont divulguées volontairement par les collègues de la TD et, par conséquent, elles pourraient ne pas refléter les effectifs réels.

²⁷ L'expression « minorités visibles » désigne une personne non caucasienne ou à la peau non blanche, autre qu'une personne autochtone. L'expression « personnes autochtones » désigne une personne d'une des Premières Nations, les Inuits, les Métis, les Amérindiens, les Autochtones de l'Alaska, les Autochtones d'Hawaï ou autres. L'expression « personnes ayant une incapacité » désigne toute personne atteinte d'un handicap durable ou récurrent, visible ou invisible, soit de ses capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage, y compris tout handicap lié à l'ouïe, à la vue, à la parole, à la mobilité, à l'agilité, à la douleur, à la mémoire ou à une dépendance, ainsi que tout handicap d'ordre neurologique, psychologique ou associé au développement, de même que tout handicap découlant des éléments qui précèdent.



Ce que nous ferons en 2024

Au fil des ans, GPTD a mis l'accent sur la préparation des collègues à leurs futures occasions, que ce soit au moyen du soutien de la direction, de la formation ou du mentorat. En 2024, les leaders seront tenus d'élaborer des plans de perfectionnement individuel encore plus détaillés pour les collègues afin de soutenir leur croissance professionnelle accélérée, y compris la documentation des compétences essentielles requises pour une croissance future, la détermination des postes potentiels futurs et les mesures qui seront prises pour le cheminement de carrière. À cela s'ajouteront des programmes de formation de direction, de mentorat et de parrainage, qui visent à accélérer davantage la carrière des meilleurs talents.

GPTD déploie des efforts soutenus pour s'assurer qu'un bassin diversifié de candidats est pris en compte, rencontré et évalué de façon équitable dans le cadre du processus d'embauche.

Tout au long de 2024, nous demeurerons déterminés à :

- Accélérer le perfectionnement des femmes et des collègues noirs à potentiel élevé afin d'appuyer leur promotion d'ici 2025.
- Accroître la représentation des talents noirs sur les listes de candidats en établissant un partenariat avec des organisations professionnelles noires externes.
- Atteindre la parité entre les genres dans le cadre de nos programmes destinés aux associés et aux stagiaires.
- Améliorer l'expérience de toutes les personnes qui s'identifient comme faisant partie de nos collectivités prioritaires, en mettant l'accent sur la culture inclusive, la responsabilisation des dirigeants et les communications de diversité, d'équité et d'inclusion.

Droits de la personne

GPTD estime que la protection des droits de la personne devrait être une politique de base pour les sociétés dans lesquelles nous investissons afin de prévenir les violations des droits de la personne touchant l'ensemble des chaînes d'approvisionnement des sociétés, de la main-d'œuvre interne et des collectivités locales. Les sociétés reconnues complices d'atteintes aux droits de la personne s'exposent à des risques réglementaires, juridiques et d'atteinte à la réputation, ainsi qu'à des difficultés opérationnelles. Nous intégrons les droits de la personne dans nos processus de placement, pour les types et les stratégies d'investissement applicables. Lorsque nous constatons un risque important, nous incluons des discussions sur les droits de la personne dans nos engagements avec la direction de la société. Nous soutenons également les résolutions des actionnaires demandant des évaluations du risque lié aux droits de la personne, le cas échéant.

Adoption de la loi canadienne sur l'esclavagisme moderne

En mai 2023, le Parlement canadien a adopté la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (projet de loi S-211). Cette loi exige que les grandes et moyennes entreprises cotées en bourse ou exerçant des activités au Canada divulguent publiquement chaque année les mesures qu'elles ont prises pour prévenir et atténuer le risque relatif au travail forcé et au travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Cela fait suite à l'adoption de diverses lois sur l'esclavage moderne dans des pays comme la France, le Royaume-Uni et l'Australie. Chacune de ces lois relatives à l'esclavage moderne diffère sur le plan de l'information à communiquer, des exigences, de l'application et des conséquences.

Le projet de loi S-211 met l'accent sur la transparence et la communication de renseignements, mais des amendes pourraient être imposées si les efforts de prévention et d'atténuation ne sont pas communiqués. Le Canada a indiqué que ce n'était qu'une première étape et que d'autres mesures législatives pourraient être mises en place à l'avenir. Nous espérons que ces obligations initiales de communication d'information inciteront les entreprises à chercher à éradiquer le travail forcé et à atténuer les risques connexes. Nous continuerons de surveiller toutes les mesures supplémentaires que le gouvernement canadien pourrait prendre pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants, et nous surveillerons les rapports des sociétés en mai 2024, car c'est à ce moment-là que les entités assujetties à la loi sont tenues de publier leurs rapports initiaux.

Depuis le lancement en 2022 de l'initiative Advance de PRI, une initiative de gérance collaborative en matière de droits de la personne et d'enjeux sociaux, GPTD y a participé activement à titre de l'un des principaux investisseurs. Elle a déjà tenu des rencontres avec des représentants de deux sociétés afin de discuter de la façon dont elles abordent les droits de la personne, divulguent de l'information à ce sujet et mesurent les progrès réalisés concernant l'atténuation des risques liés aux droits de la personne et la promotion générale du respect de ces droits. Jusqu'à présent, nous avons trouvé ces discussions utiles et les sociétés ont été réceptives à nos suggestions initiales. Bien que des progrès réels ne soient mesurables et évaluables qu'au fil du temps, nous continuerons de travailler avec des sociétés, au besoin, pour faire progresser ces conversations tout au long de 2024.

Droits de la personne

La gérance à l'œuvre

Au cours des dernières années, les États-Unis ont enregistré une augmentation du nombre de demandes d'examens indépendants de l'équité raciale présentées par des actionnaires. Ces demandes réclament généralement une évaluation indépendante de la façon dont les politiques et les pratiques d'une société peuvent nuire à certaines communautés ou à certains employés. Le but de ces examens est de permettre à la société de prévenir tout risque découlant d'un biais ou d'une pratique discriminatoire, ou du non-respect de ses engagements énoncés. Ces risques comprennent des poursuites, des amendes réglementaires et des désavantages concurrentiels. Plusieurs entreprises du secteur des services financiers ont reçu des propositions d'actionnaires leur demandant d'effectuer et de publier des examens de l'équité raciale. Cela se produit dans le contexte de la hausse croissante des demandes en faveur d'une plus grande transparence concernant les mesures de diversité, d'équité et d'inclusion des sociétés, et des préoccupations grandissantes à l'égard de possibles iniquités en milieu de travail et de pratiques partiales de sociétés dans la prestation de services (pratiques de prêt variables selon les collectivités, par exemple).

De façon générale, GPTD a appuyé les propositions visant à effectuer des examens de l'équité raciale, étant donné la nécessité de comprendre les pratiques commerciales qui pourraient présenter des risques et des coûts non voulus. Bien que de telles propositions aient surtout été soumises aux États-Unis au cours des dernières années, les banques canadiennes ont aussi reçu de telles demandes d'examens en 2023. GPTD a communiqué avec les institutions financières canadiennes où ces demandes ont fait l'objet d'un vote afin de mieux comprendre leurs points de vue sur les avantages de tels examens, les complications auxquelles elles s'attendent dans la réalisation de ce type d'examen et les efforts continus que pourraient nécessiter certains éléments de ces demandes. GPTD a été mise au courant des divers efforts continus de ces institutions en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, ainsi que de leurs programmes visant à améliorer la diversité, l'équité et l'inclusion au sein de leur effectif et de la collectivité. Toutefois, nous avons appuyé les propositions par procuration demandant des examens indépendants de l'équité raciale, étant donné que leurs conclusions pourraient éclairer davantage les efforts, les politiques et les pratiques des sociétés en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, et atténuer les risques connexes.

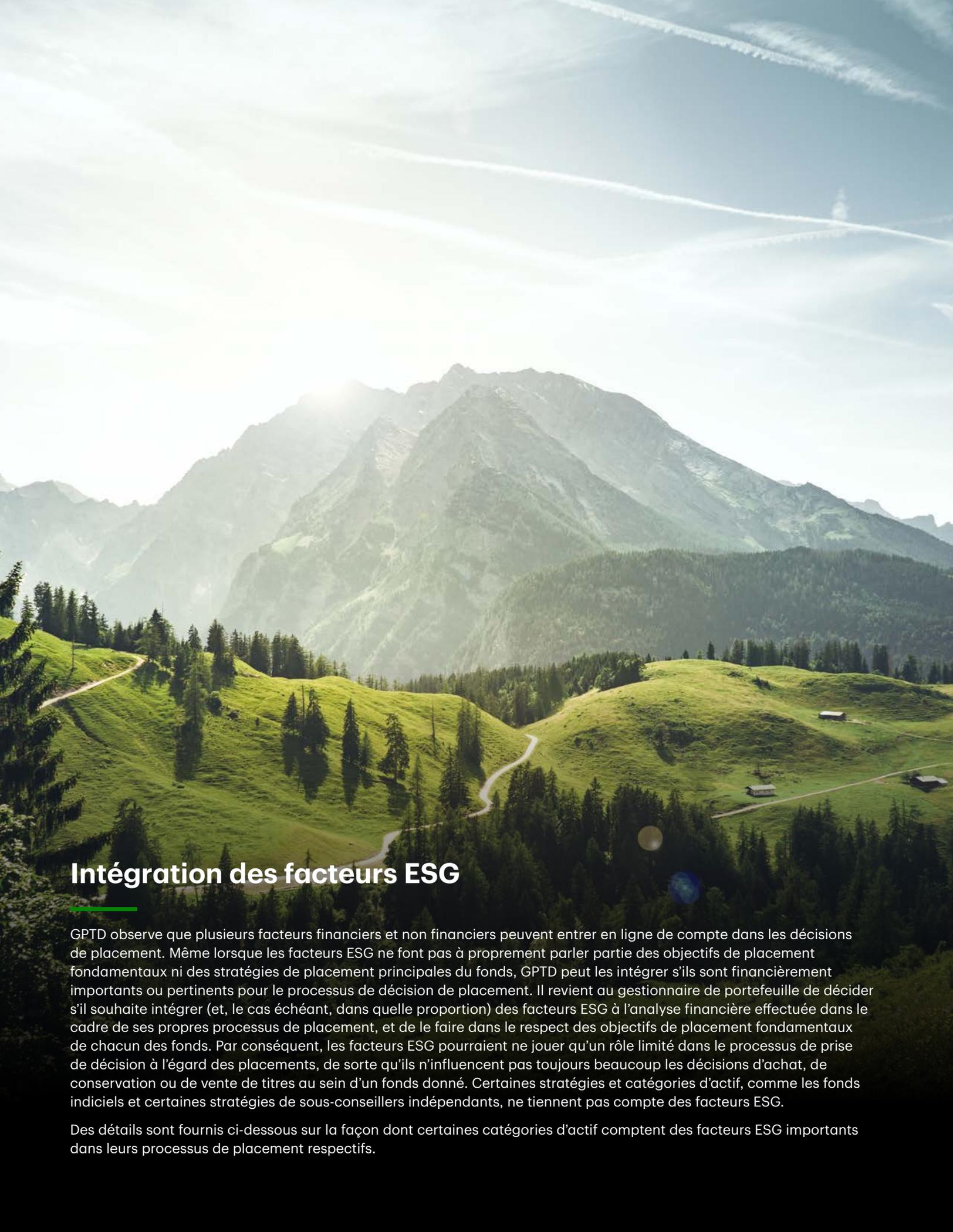
Étant donné l'important appui des actionnaires en faveur de ces propositions d'examen de l'équité raciale, ces institutions financières canadiennes ont par la suite annoncé qu'elles effectueraient de tels examens, qu'elles avaient déjà commencé à y travailler et qu'elles donneront de l'information supplémentaire sur ces examens au cours des prochaines années. Selon nous, il s'agit de réponses saines aux demandes des actionnaires.

Faits saillants de 2023

Droits de la personne

- En 2023, sept engagements pris par GPTD comprenaient une discussion sur les droits de la personne.
- Dix engagements portaient sur les droits des Autochtones et les relations avec les Autochtones.
- GPTD a soutenu 30 propositions d'actionnaires demandant des évaluations du risque lié aux droits de la personne.
- GPTD participe activement, en tant qu'investisseur principal, à Advance, une initiative de gérance relative aux droits de la personne et aux enjeux sociaux des PRI.

Réponses



Intégration des facteurs ESG

GPTD observe que plusieurs facteurs financiers et non financiers peuvent entrer en ligne de compte dans les décisions de placement. Même lorsque les facteurs ESG ne font pas à proprement parler partie des objectifs de placement fondamentaux ni des stratégies de placement principales du fonds, GPTD peut les intégrer s'ils sont financièrement importants ou pertinents pour le processus de décision de placement. Il revient au gestionnaire de portefeuille de décider s'il souhaite intégrer (et, le cas échéant, dans quelle proportion) des facteurs ESG à l'analyse financière effectuée dans le cadre de ses propres processus de placement, et de le faire dans le respect des objectifs de placement fondamentaux de chacun des fonds. Par conséquent, les facteurs ESG pourraient ne jouer qu'un rôle limité dans le processus de prise de décision à l'égard des placements, de sorte qu'ils n'influencent pas toujours beaucoup les décisions d'achat, de conservation ou de vente de titres au sein d'un fonds donné. Certaines stratégies et catégories d'actif, comme les fonds indiciels et certaines stratégies de sous-conseillers indépendants, ne tiennent pas compte des facteurs ESG.

Des détails sont fournis ci-dessous sur la façon dont certaines catégories d'actif comptent des facteurs ESG importants dans leurs processus de placement respectifs.

Gestion fondamentale des actions

L'équipe Gestion fondamentale des actions de GPTD est d'avis que la prise en compte des facteurs ESG importants dans le cadre de son processus d'analyse financière et de prise de décisions de placement l'aide à obtenir une bonne vue des risques associés à un placement donné. Dans le cadre de leur processus de recherche global, les analystes, Gestion fondamentale des actions peuvent rencontrer des représentants des sociétés pour discuter de leur structure d'entreprise, de leur orientation stratégique, de leur gestion des risques, de leurs facteurs de coût et de leurs perspectives de revenus.

Actions en gestion quantitative

L'équipe Actions en gestion quantitative de GPTD cherche à exploiter les inefficiences des marchés à l'aide d'une combinaison des modèles personnalisés de ses chercheurs et des points de vue de ses gestionnaires de portefeuille. Bien que les modèles quantitatifs facilitent la prise de décisions objectives et portent sur un large éventail de marchés des actions, aucun modèle ne peut couvrir à lui seul toute la complexité des facteurs qui influencent les marchés boursiers. L'équipe est chargée de concevoir des portefeuilles et de déterminer les sources de risque émergentes que les approches quantitatives ne prennent

peut-être pas encore suffisamment en compte. Lorsqu'elle conçoit des modèles quantitatifs, l'équipe Actions en gestion quantitative cherche à produire les prévisions d'alpha et de risque les plus efficaces. Les facteurs et les méthodologies ESG importants sont pris en compte dans ces efforts de recherche et de développement.

Titres à revenu fixe

L'équipe Recherche sur le crédit de GPTD évalue les facteurs ESG importants dans le cadre d'un processus exhaustif de revue de crédit s'appliquant à la fois aux sociétés et aux gouvernements émetteurs. En plus d'évaluer la solidité financière et commerciale des émetteurs, l'équipe effectue une évaluation des facteurs ESG pour chaque émetteur figurant sur la liste de titres approuvés de GPTD. Pour obtenir un portrait complet de la qualité du crédit des sociétés, l'équipe collabore également avec les directions pour comprendre comment les émetteurs gèrent les risques importants. Ces processus servent à établir la cote de risque ESG de l'émetteur, qui est intégrée à la cote de crédit interne. Notre analyse est régulièrement mise à jour et intégrée aux rapports de recherche, lesquels sont ensuite examinés par le Comité du crédit de GPTD.



Actifs alternatifs

Dette privée

L'équipe Recherche et montage, Dette privée de GPTD évalue les facteurs ESG importants dans le cadre d'un examen complet de la cote de crédit des émetteurs approuvés. Pour comprendre les facteurs pertinents utilisés pour évaluer entièrement chaque cote de crédit et notamment comprendre comment les émetteurs gèrent les risques ESG importants, l'équipe engage un dialogue avec la direction des émetteurs et procède à une recherche et à une diligence raisonnable approfondies. Ces évaluations sont examinées par le Comité du crédit de GPTD. L'équipe Recherche et montage, Dette privée utilise le processus relatif aux titres à revenu fixe décrit ci-dessus pour établir une cote de risque ESG intégrée à la cote de crédit interne.

Immobilier canadien et mondial

Dans l'ensemble de notre plateforme immobilière, notre approche en matière de durabilité s'harmonise avec notre culture, qui met l'accent sur la gestion des risques, des processus rigoureux, des rendements durables ainsi que les occasions et les risques importants liés aux facteurs ESG. Nous intégrons les pratiques ESG dans nos processus de placement immobilier et de gestion de portefeuille, y compris les acquisitions, les projets d'aménagement, la planification des fonds propres, la diligence raisonnable à l'égard des tiers et les activités courantes. L'objectif est de procurer des flux de revenus stables et croissants, de créer de la valeur et d'atténuer les risques à long terme.



Faits saillants de 2023



La Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD a obtenu sa huitième cote d'étoile verte consécutive et obtenu une cote de 75 sur 100 en 2023, contre 80 en 2022. Pour obtenir une cote d'étoile verte, il faut avoir obtenu une cote supérieure à 50 points sur 100. Aux fins de l'évaluation du GRESB pour l'immobilier, GPTD s'est classée dans la tranche supérieure de 34 % des soumissions pour ce qui est de la gestion en Amérique du Nord (parmi 565 soumissions).

La Stratégie de fonds immobiliers mondiaux Greystone TD a amélioré sa cote globale selon l'analyse de portefeuille du GRESB de deux points, la faisant passer à 86 sur 100, ce qui lui a permis d'obtenir sa troisième cote de quatre étoiles consécutive selon le GRESB. La Stratégie de fonds immobiliers mondiaux Greystone TD est un membre investisseur du GRESB, ce qui lui permet d'accéder aux données du GRESB sur les gestionnaires de fonds sous-jacents. La cote cumulative de ses gestionnaires de fonds a augmenté, sept des dix gestionnaires ayant amélioré leur cote. GPTD continue d'accorder la priorité à l'engagement ESG auprès de ses gestionnaires de fonds et inclut des critères ESG dans ses processus de sélection des gestionnaires et de surveillance continue.

Pour en savoir plus sur la méthodologie et les critères d'évaluation du GRESB pour l'immobilier, veuillez consulter ses ressources d'évaluation disponibles sur le [site Web du GRESB >](#).

Les facteurs ESG à l'œuvre – Vers l'atteinte de la certification de Bâtiment à carbone zéro tout au long du cycle de vie des placements²⁸



**ZERO CARBON
BUILDING STANDARD**
Canada Green Building Council®

Nous sommes déterminés à protéger la valeur des actifs et à atténuer les risques climatiques financiers importants au sein de nos portefeuilles, car les pays où se trouvent nos actifs passent à une économie à faibles émissions de carbone. La Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD a continué d'obtenir les certifications BCZ (Bâtiment carbone zéro) du Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa) pour les actifs de l'ensemble du portefeuille. Tout au long de 2023, l'équipe a été active dans les domaines suivants :

- **Certification du plus grand immeuble de bureaux carboneutre d'Ottawa** : En mai 2023, la Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD a obtenu la certification Bâtiment carbone zéro (BCZ) du CBDCa pour l'un de ses plus importants actifs, Constitution Square – un complexe de bureaux AAA de plus d'un million de pieds carrés au centre-ville d'Ottawa. Pour obtenir cette certification, il a fallu faire en sorte que l'immeuble atteigne la carboneutralité sur le plan de l'exploitation (un bilan carbone zéro) et élabore un plan de transition vers la carboneutralité²⁹.

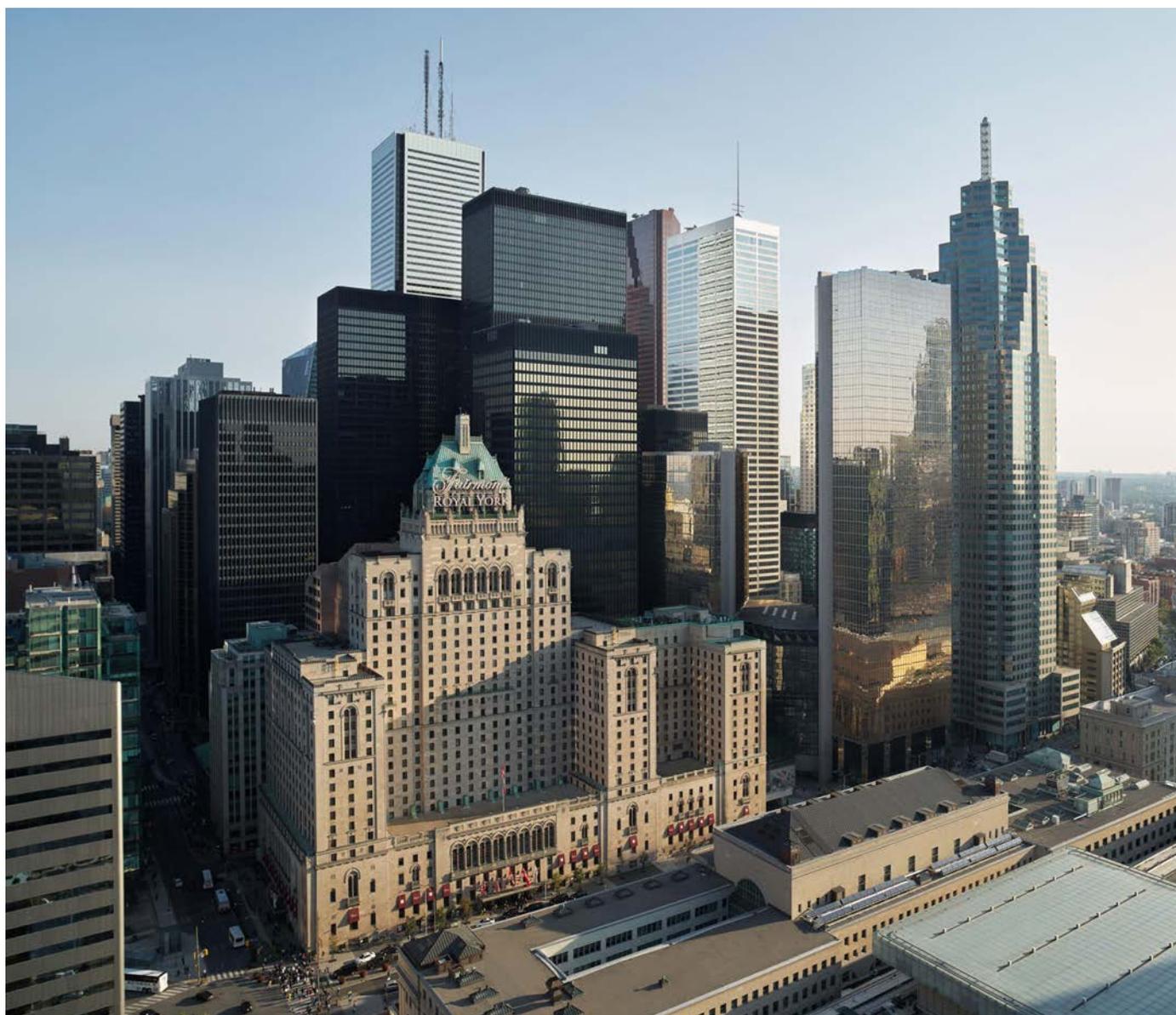


²⁸ Les renseignements figurant dans cette section proviennent du gestionnaire de l'actif/de l'immeuble concerné.

²⁹ Pour en savoir plus, consultez : <https://www.cagbc.org/fr/notre-travail/certifications/normes-du-batiment-a-carbone-zero/normes-du-batiment-a-carbone-zero-performance/>.

- **Décarbonisation de l'hôtel Royal York à Toronto** : En tant que copropriétaire³⁰ de l'emblématique hôtel Fairmont Royal York au centre-ville de Toronto, la Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD est fière d'avoir aidé la propriété à obtenir la certification BCZ – Performance^{MC} du Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa) en 2023. L'hôtel Royal York est le premier hôtel à avoir obtenu une certification BCZ au Canada.

Au terme de travaux importants, d'un montant de 65 millions de dollars, l'hôtel a vu ses émissions de GES diminuer de 80 % : au total, il a émis 7 000 tonnes d'équivalent CO₂ de moins qu'en 2022³¹. On estime également que sa facture de services publics diminuera de plus de 35 % la première année. Le projet a reçu un financement de 46,5 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative de rénovations énergétiques des bâtiments de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC), ce qui montre bien que les partenariats public-privé peuvent aider le Canada à atteindre plus vite ses objectifs climatiques.



Hôtel Fairmont Royal York, au centre-ville de Toronto

- **Ciblage de la certification Bâtiment à carbone zéro – Design pour un nouveau projet industriel** : En 2023, GPTD a commencé la construction d'une propriété industrielle de 500 000 pieds carrés dans le comté de Rocky View (Alberta), qui cherche à obtenir la certification Bâtiment à carbone zéro – Design^{MC}. La propriété intégrera des caractéristiques de conception novatrices, notamment une enveloppe de bâtiment à haute efficacité énergétique et un réseau solaire sur le toit de 165 000 kWh, ciblant des émissions de GES intrinsèques et opérationnelles nettes nulles.

³⁰ GPTD possède 40 % de l'hôtel Fairmont Royal York.

³¹ Pour en savoir plus, visitez le site <https://www.newswire.ca/news-releases/historic-fairmont-royal-york-receives-zero-carbon-building-certification-866216160.html>.

Les facteurs ESG à l'œuvre – Engagement de nos gestionnaires immobiliers à l'égard de la diversité, de l'équité et de l'inclusion

En 2023, la Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD a effectué un sondage sur la diversité, l'équité et l'inclusion (c.-à-d. un modèle de mesure de la diversité) auprès de ses gestionnaires externes de biens immobiliers, d'actifs et de projets d'aménagement³². L'objectif de l'exercice était de normaliser la collecte de données sur diverses dimensions de la diversité selon les types de postes, concernant notamment le sexe, la race ou l'origine ethnique, l'appartenance à la communauté 2ELGBTQ+, le statut d'ancien combattant et les personnes ayant une incapacité. Les données ont été utilisées pour avoir des discussions plus ciblées avec les dirigeants sur leurs initiatives en matière de diversité et d'inclusion, y compris sur l'établissement de cibles et les programmes qui soutiennent l'avancement des femmes et des minorités visibles au sein de leur personnel.

Seulement 7 des 12 gestionnaires sondés ont été en mesure de fournir des données sur la diversité ethnique. De plus, selon les résultats, près de 75 % des postes de direction au sein de ces organisations étaient occupés par des personnes s'identifiant comme étant de race blanche, comparativement à environ 50 % pour l'ensemble des postes. Sur le plan du sexe, les résultats ont montré qu'il existe toujours une disparité entre les sexes au niveau des cadres, de la haute direction et du conseil d'administration. Près de 80 % des postes de direction et de conseil d'administration, ainsi que 75 % des postes de cadre, étaient occupés par des hommes. En comparaison, pour tous les postes, les hommes représentaient généralement environ 50 % de l'effectif. Dans le cadre de l'engagement plus large de GPTD à l'égard du club des 30 % (c'est-à-dire à veiller à ce qu'au moins 30 % de femmes occupent des postes de haute direction et de conseil d'administration), GPTD continuera de communiquer avec ses gestionnaires immobiliers et de discuter des initiatives pour remédier aux disparités entre les genres au sein de leurs organismes.

Les facteurs ESG à l'œuvre – Soutien de la santé, du bien-être et de l'accessibilité dans l'ensemble de notre portefeuille immobilier

Tout au long de 2023, GPTD a continué de rechercher stratégiquement des certifications d'immeubles liées à la santé, au bien-être et à l'accessibilité pour l'ensemble de son portefeuille. Des programmes de certification comme celui de Fitwel³³ et la Certification d'accessibilité de la Fondation Rick Hansen (CAFRH)³⁴ aident à valider des pratiques d'exploitation axées sur la santé et le bien-être ou l'accessibilité des immeubles, respectivement.

Fitwel est le principal système de certification mondial visant à favoriser la santé pour tous. Il offre des stratégies pour le développement et le maintien de milieux favorables à la santé qui améliorent sensiblement la santé physique, sociale et mentale. GPTD est d'avis qu'investir pour favoriser la santé et le bien-être se traduit par une satisfaction accrue des occupants, ce qui peut se traduire par une augmentation du taux de recommandation, du taux de fidélisation et du revenu net d'exploitation (RNE). À la fin de 2022, huit immeubles du portefeuille de GPTD avaient obtenu la certification Fitwel.

La CAFRH est un système de notation conçu pour aider les propriétaires et les gestionnaires d'immeubles à mesurer l'accessibilité à un immeuble. Il tient compte de l'expérience globale des occupants de toutes les capacités, y compris ceux qui ont des problèmes de mobilité, de vision et d'ouïe. Le design et l'exploitation d'un immeuble qui est accessible aident l'immeuble à se préparer aux changements démographiques et à l'évolution de la législation provinciale et fédérale sur l'accessibilité au Canada. Cela peut aussi accroître l'attrait et la rétention des locataires, car cela suit essentiellement des principes de design universels. À la fin de l'année 2022, six immeubles de la Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD avaient obtenu la CAFRH.

Bien-être

³² Les données sont divulguées volontairement par les employés des sociétés et, par conséquent, elles ne reflètent peut-être pas les effectifs réels.

³³ Fitwel – <https://www.fitwel.org/about-fitwel>.

³⁴ RHFAC – <https://www.rickhansen.com/become-accessible/rating-certification>.

Les facteurs ESG à l'œuvre – Accent accru sur la gouvernance en matière de durabilité et l'engagement des gestionnaires

Tout au long de 2023, GPTD a continué de discuter activement de facteurs ESG importants avec ses gestionnaires de biens immobiliers et de projets d'aménagements canadiens. Des rencontres trimestrielles du groupe de travail ESG avec des gestionnaires ont eu lieu dans le but d'informer les équipes de ses stratégies de décarbonisation et de l'établissement de cibles et de susciter leur engagement à cet égard, de discuter de l'importance de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, et d'harmoniser la mesure et l'évaluation des indicateurs de rendement clés liés aux facteurs ESG.

Par exemple, GPTD a conçu des fiches de pointage pour des indicateurs de rendement clés liés aux facteurs ESG spécialement pour ces gestionnaires au troisième trimestre de 2023 et a tenu des rencontres individuelles avec ceux-ci. Il a notamment été question des taux de certification des immeubles, de la couverture des données sur les services publics, des calendriers d'évaluation technique des immeubles (p. ex., pour les audits liés à l'énergie ou à la décarbonisation), des taux de pénétration des baux verts, ainsi que du rendement lié à l'énergie, l'eau, les déchets et les émissions de GES sur 12 mois.

Les rencontres d'engagement ont également servi à en apprendre davantage sur les priorités ESG de chaque gestionnaire pour 2024 et à s'assurer qu'elles cadrent avec celles de GPTD. Les sujets de discussion portent

habituellement sur l'atténuation et la gestion des risques liés aux changements climatiques, l'accroissement de l'efficacité opérationnelle et l'amélioration des capacités de gestion des données ESG dans l'ensemble du portefeuille.

Les facteurs ESG à l'œuvre – Projet pilote véhicule-réseau³⁵

En 2023, GPTD a poursuivi un projet pilote de raccordement de véhicules au réseau électrique au 55 St. Clair West Avenue, à Toronto. Slate Asset Management, l'un des gestionnaires d'actifs externes de la Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD, s'est associé à SWTCH Energy et au locataire principal de l'immeuble, IBI Group, pour ce projet pilote. Le projet de trois ans a démarré en 2021 et utilise la technologie de connexion véhicule-réseau pour tirer de l'énergie des véhicules électriques stationnés pendant les heures de pointe. Cela permet aux véhicules électriques chargés en dehors des heures de pointe de redistribuer de l'énergie dans l'immeuble et les chargeurs de véhicules électriques en cours d'utilisation, plutôt que de puiser dans le réseau. SWTCH offre une incitation financière aux propriétaires de véhicules électriques pour participer au programme et utilise la technologie de chaîne de blocs pour faire le suivi des charges et des retraits d'énergie et créer les débits et les crédits associés à ceux-ci. Le projet permet aux propriétaires de l'immeuble commercial de fournir une infrastructure de recharge de véhicules électriques pour répondre à la demande croissante des locataires, tout en améliorant l'efficacité énergétique de l'immeuble et en réduisant les coûts d'énergie.

³⁵ Les renseignements figurant dans cette section proviennent du gestionnaire de l'actif/de l'immeuble concerné.



Les facteurs ESG à l'œuvre – Le processus de diligence raisonnable à l'égard des facteurs ESG soutient les premiers placements directs de la Stratégie de fonds immobiliers mondiaux dans des propriétés multirésidentielles en Finlande

En octobre 2023, la Stratégie de fonds immobiliers mondiaux Greystone TD a conclu un investissement direct dans 30 immeubles multirésidentiels en Finlande. L'inclusion de ce placement est un bon complément à nos placements immobiliers indirects et tire parti de nos capacités et de nos outils de diligence raisonnable liés aux facteurs ESG et applicables aux placements directs.

Dans le cadre de l'examen de diligence raisonnable à l'égard des facteurs ESG, GPTD a évalué les cotes de rendement énergétique actuelles et prévues pour les immeubles en question, la cote moyenne pour l'ensemble des immeubles (après les rénovations prévues) étant B. De plus, GPTD a utilisé l'outil Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM) pour mieux évaluer l'année d'obsolescence des actifs compte tenu de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. L'outil et le modèle du CRREM ont démontré qu'après les rénovations, environ 95 % du portefeuille visé respectera les futurs plafonds d'émissions de GES jusqu'en 2043. Les examens de diligence raisonnable ont aidé GPTD à accroître sa confiance et son degré d'aise à l'égard du profil de risque lié à la transition climatique du portefeuille et des stratégies d'atténuation de ce risque.

Les facteurs ESG à l'œuvre – Projets d'aménagement durable dans le monde³⁶

Capital House, un immeuble de bureaux du Fonds immobilier mondial de GPTD géré par Barings à Londres, au Royaume-Uni, a fait l'objet d'importantes rénovations en 2022 et en 2023, ce qui a permis d'améliorer son profil de durabilité. Dans le cadre de ces rénovations majeures, Barings a mené à bien des projets axés sur la décarbonisation, comme le passage de la climatisation au gaz à la climatisation électrique à débit variable. Barings estime que le système à débit variable réduira la demande d'énergie de l'immeuble de 20 % au cours de sa durée de vie par rapport à son équipement de climatisation d'origine (avant la rénovation). En plus d'accroître l'efficacité des unités de traitement de l'air et des refroidisseurs, la rénovation devrait aussi permettre de réduire de 333 tonnes les émissions de CO₂ par année par rapport aux conditions antérieures.

L'immeuble a également obtenu la certification Wired Score Platine et est en voie d'obtenir la cote excellente selon la méthode d'évaluation environnementale de la Building Research Establishment (BREEAM). De plus, Capital House

a vu sa cote EPC passer de D à B après les rénovations et elle a apporté des améliorations durables aux commodités des locataires, y compris des installations pour navetteurs actifs. Il s'agit d'installations situées dans des immeubles de bureaux conçues pour les personnes qui marchent, font du vélo ou courent pour se rendre au travail. Elles comprennent habituellement des douches, des casiers et un espace de rangement pour vélos.

Les facteurs ESG à l'œuvre – Design et rendement d'immeubles durables³⁷

Kavel F est un laboratoire commercial de la Stratégie de fonds immobiliers mondiaux Greystone TD en construction dans la capitale des Pays-Bas, Amsterdam. L'immeuble a été conçu pour être l'un des laboratoires commerciaux entièrement aménagés les plus durables au monde³⁸. Le projet vise une certification BREEAM exceptionnelle et est conçu pour que la consommation d'énergie du noyau et de l'enveloppe du bâtiment soit négative. BREEAM est une certification de bâtiment durable internationalement reconnue qui mesure le rendement en matière de durabilité des bâtiments sur le plan notamment de l'énergie et des émissions. Le niveau le plus élevé de la certification BREEAM est « exceptionnel », ce qui signifie que l'immeuble a adopté des pratiques révolutionnaires qui établissent de nouvelles normes en matière de durabilité au sein du secteur. Grâce à sa conception durable, Kavel F établit une nouvelle norme en matière de durabilité dans le secteur des sciences de la vie.

Maintenir le rythme – Engagement des gestionnaires immobiliers mondiaux

En 2023, l'équipe des placements immobiliers mondiaux de GPTD a poursuivi ses rencontres annuelles d'engagement à l'égard des facteurs ESG avec chacun de ses gestionnaires de fonds sous-jacents. Les engagements ciblés comprenaient un compte rendu de l'évaluation par leGRESB en 2023 de chaque gestionnaire (le cas échéant), une discussion sur ses priorités ESG en 2024, un examen de ses cibles et de ses progrès en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, ainsi qu'un examen de ses capacités concernant la décarbonisation des actifs détenus par ses fonds. Les résultats des engagements ciblés étaient favorables, bon nombre de gestionnaires de fonds ayant mis l'accent sur les stratégies de décarbonisation et les évaluations au niveau du portefeuille de l'exposition aux risques physiques liés au climat. Ces engagements ciblés ont permis à l'équipe des placements immobiliers mondiaux de mieux comprendre le rendement et les capacités en matière de durabilité ainsi que les priorités ESG de chacun de ses gestionnaires.

³⁶ Les renseignements figurant dans cette section proviennent du gestionnaire de placements concerné.

³⁷ Les renseignements figurant dans cette section proviennent du gestionnaire de placements concerné.

³⁸ Pour en savoir plus, consultez le site <https://www.prnewswire.com/news-releases/breakthrough-properties-to-develop-new-european-headquarters-for-neogene-therapeutics-301935251.html>.

Infrastructures mondiales

La Stratégie d'infrastructures Greystone TD fait la promotion des caractéristiques d'atténuation des changements climatiques et de santé et de sécurité au travail grâce à ses pratiques de gestion active d'actifs³⁹. Cela comprend la collaboration avec les équipes de direction des sociétés en portefeuille, dans le but d'améliorer les pratiques sociales et environnementales ainsi que le rendement et l'efficacité opérationnels. La Stratégie d'infrastructures Greystone TD évalue également la gouvernance continue des sociétés en portefeuille.

Faits saillants de 2023



Évaluation comparative des facteurs ESG : maintien d'une solide cote du GRESB

En 2023, la Stratégie d'infrastructures Greystone TD a maintenu sa bonne cote du GRESB de 87 sur 100, décrochant ainsi sa cinquième cote d'étoile verte consécutive.

La Stratégie d'infrastructures Greystone TD a obtenu un résultat de quatre points supérieur à la moyenne globale du GRESB et au-dessus de la moyenne de son groupe de pairs (diversifiés/privés/non cotés/mondiaux) pour tous les critères relatifs à la direction et aux politiques évalués par le GRESB. Cinq des sept actifs d'exploitation du fonds soumis à l'évaluation du GRESB ont également maintenu ou amélioré leurs notes sur 12 mois.

Depuis sa participation à l'indice de référence des infrastructures du GRESB en 2019, le Fonds a amélioré sa cote de 27 points.

Pour en savoir plus sur la méthodologie et les critères d'évaluation du GRESB pour les infrastructures, veuillez consulter ses ressources d'évaluation disponibles sur le [site Web du GRESB](#) >.

Soutien à la transition énergétique : accélération du développement des énergies renouvelables⁴⁰

Dans la stratégie d'infrastructures mondiales Greystone TD, la part des énergies renouvelables est passée de 50 MW (ce qui équivaut à alimenter en électricité environ

12 000 foyers) à 3 210 MW (ce qui équivaut à alimenter en électricité environ 770 000 foyers) au 31 décembre 2023. Plus de 50 % du fonds est investi dans la production d'énergie renouvelable; les autres placements comprennent des projets de transport et de stockage d'énergie.

En 2023, la stratégie a poursuivi sa forte croissance malgré des taux d'intérêt élevés et des pressions économiques mondiales. Plus de 80 % du fonds est investi dans des infrastructures de transition énergétique (p. ex., stockage par batteries) et d'énergie renouvelable, sur trois grandes plateformes : l'énergie solaire (Silicon Ranch Corporation), l'énergie éolienne (Rabbalshede Kraft) et le stockage d'électricité (Enfinite).

Silicon Ranch Corporation, située aux États-Unis, a ajouté une capacité solaire opérationnelle de 852 MW grâce à la mise sur pied de 12 projets d'énergie solaire, portant sa capacité totale à 2,5 GW dans le cadre de 160 projets. Silicon Ranch Corporation a des projets de développement et de construction qui pourraient doubler sa capacité au cours des trois à cinq prochaines années.

Rabbalshede Kraft, en Suède, continue de franchir de nouvelles étapes importantes avec une capacité éolienne opérationnelle de 378 MW au moyen de 21 projets. Afin de diversifier davantage ses revenus, Rabbalshede Kraft a acquis les droits sur un portefeuille de projets de développement d'énergie solaire de 535 MW, qui comprend 38 projets dont les dates d'entrée en service prévues vont de 2024 à 2027. La Stratégie d'infrastructures Greystone TD a acquis la propriété exclusive de Rabbalshede Kraft en 2023, après avoir racheté les participations minoritaires restantes.

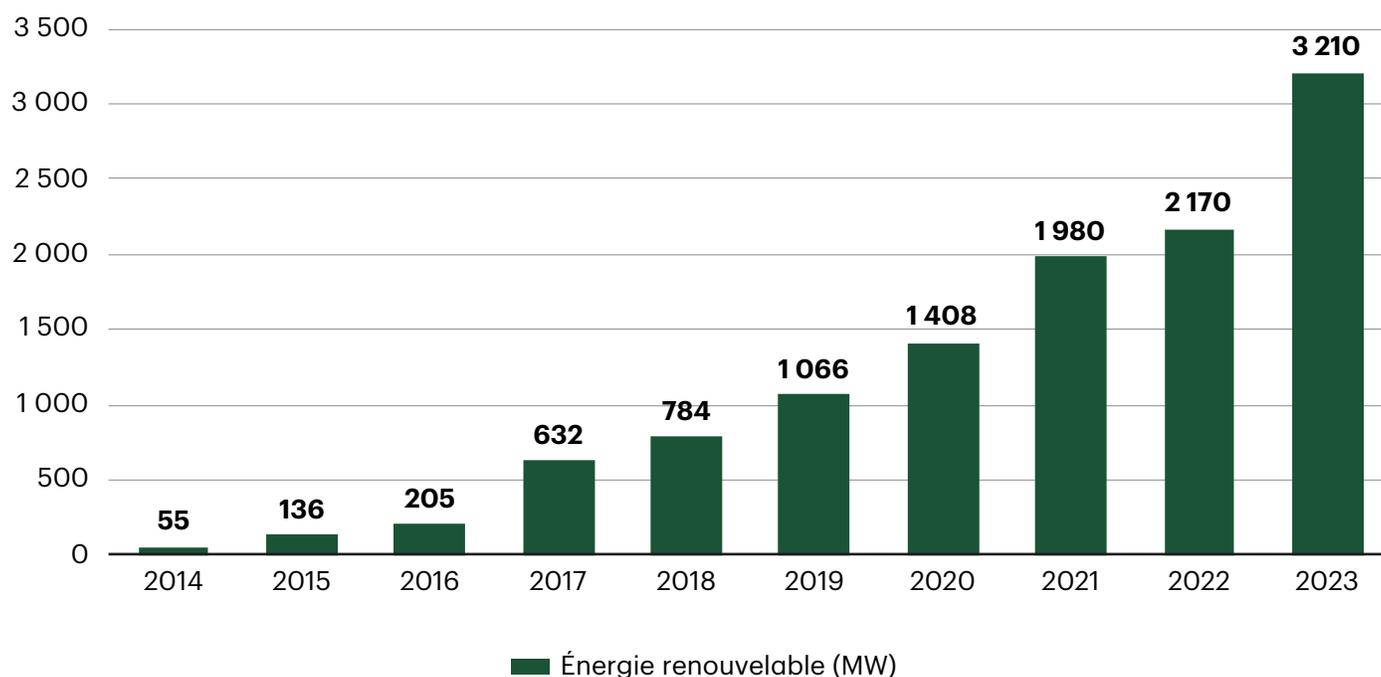
Enfinite, une entreprise de stockage par batteries et de production d'électricité à l'échelle des services publics basée en Alberta, a mis en service six projets de stockage par batterie en 2023. À l'heure actuelle, elle exploite le plus important parc d'installations de stockage par batterie connectées au réseau au Canada, dont la capacité de stockage est de 180 MW. Enfinite continue d'explorer les occasions d'accroissement du stockage d'énergie partout au Canada, notamment au moyen de discussions suivies avec des sociétés de services publics de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick. Plus récemment, l'équipe explore la possibilité d'une installation de stockage d'électricité de 100 MW en Alberta, qui devrait être mise en service en 2025.

³⁹ La Stratégie d'infrastructures Greystone TD ne s'engage pas à faire des placements durables en vertu du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

⁴⁰ Les renseignements figurant dans cette section proviennent de la société concernée.

Figure 10 : Énergie renouvelable (MW) pour la Stratégie d'infrastructures Greystone TD

Énergie renouvelable (MW)



Source : GPTD. Au 31 décembre de chaque année.

Pleins feux sur les facteurs ESG – Enfinite fait des progrès sur le plan des facteurs ESG selon l'évaluation du GRESB⁴¹

Enfinite, détenue en propriété exclusive par la Stratégie d'infrastructures Greystone TD, a amélioré sa cote du GRESB pour les actifs d'infrastructures de 14 points de 2022 à 2023. Enfinite exploite le plus important parc d'installations de stockage d'électricité en Alberta, avec une capacité totale de stockage de 315 MWh en service ou en développement à la fin de 2023. L'amélioration de la cote du GRESB d'Enfinite a été obtenue en partie grâce à des améliorations ciblées des politiques internes et des opérations, ainsi qu'à une gestion active des actifs et à l'engagement de l'équipe des placements en infrastructures de Greystone TD.

Au quatrième trimestre de 2022 et tout au long de 2023, l'équipe des placements en infrastructures de Greystone TD a travaillé avec l'équipe de la haute direction d'Enfinite pour repérer les lacunes dans les politiques, les procédures, la communication d'information et le rendement liés aux facteurs ESG, et mettre en œuvre des mesures appropriées pour les corriger. Ces efforts ont notamment donné lieu aux réalisations suivantes en matière de facteurs ESG pour Enfinite :

- publication en 2023 de son premier rapport ESG, pour 2022;
- établissement de cibles significatives en matière de facteurs ESG (p. ex., une cible de réduction des émissions de GES et un engagement de carboneutralité);
- amélioration de ses politiques et de ses procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux;
- amélioration de ses capacités en matière de collecte, de suivi et de communication de données sur la santé et la sécurité au travail;
- lancement de l'Enfinite Empowering Indigenous Energy Futures Bursary pour aider financièrement les étudiants autochtones qui poursuivent des études postsecondaires dans les domaines de l'énergie et de l'électricité.



⁴¹ Les renseignements figurant dans cette section proviennent de la société concernée.

Les facteurs ESG à l'œuvre – Les programmes d'énergie régénérative et de soutien aux anciens combattants de Silicon Ranch Corporation⁴²

Silicon Ranch Corporation, constructeur, propriétaire et exploitant de fermes solaires ainsi que l'un des actifs importants de la Stratégie d'infrastructures Greystone TD, a poursuivi son programme novateur Regenerative Energy (Agrivoltaics) tout au long de 2023. Ce programme utilise des méthodes durables de broutage animal dans des fermes solaires pour améliorer la santé du sol, la biodiversité, la qualité de l'eau, l'habitat et les systèmes alimentaires locaux, et pour séquestrer le carbone. Les terres exploitées de façon duale (énergie renouvelable et broutage animal) profitent non seulement à l'environnement, mais aussi aux collectivités et à

l'économie où elles sont aménagées. L'entreprise travaille en partenariat avec des agriculteurs, des éleveurs et des gestionnaires de terres locaux, avec l'avantage supplémentaire d'une restauration des écosystèmes.

En 2023, Silicon Ranch a lancé son initiative Veteran Landing Zone, un programme qui aide les anciens combattants américains à trouver un emploi dans le secteur civil. Les anciens combattants jouent un rôle essentiel dans toute l'entreprise pour soutenir la mission de Silicon Ranch, qui consiste à fournir de l'énergie solaire propre, économique et fiable. Alors que les anciens combattants représentent environ 5,6 % des travailleurs aux États-Unis (données de 2020), ils représentaient 9,2 % des employés de Silicon Ranch en novembre 2023.

⁴² Les renseignements figurant dans cette section proviennent de la société concernée.



Prêts hypothécaires

GPTD peut intégrer les facteurs ESG lorsque ceux-ci sont importants ou pertinents sur le plan financier dans le processus de placement afin d'atténuer les risques et de repérer des occasions pour le Fonds hypothécaire Greystone TD. Les facteurs ESG importants sont évalués dans le contexte de notre cadre de gestion des risques.

Figure 11 : Cadre de diligence raisonnable ESG du Fonds hypothécaire Greystone TD



Faits saillants de 2023

Au 31 décembre 2023, 88,5 % des prêts admissibles parmi les actifs gérés du Fonds hypothécaire Greystone TD contribuaient activement à l'engagement à l'égard des facteurs ESG⁴³. Nos méthodes d'engagement sont décrites ci-dessous.

Les facteurs ESG à l'œuvre – Renforcement de notre processus de souscription et de diligence raisonnable lié aux facteurs ESG

Dans le cadre de notre processus de souscription pour le Fonds hypothécaire Greystone TD, l'équipe de placement évalue le risque de transition propre aux sites et le risque

climatique physique des placements potentiels. Par exemple, pour évaluer les risques physiques jusqu'en 2030, l'équipe de placement se sert du scénario d'évolution des concentrations de GES RCP 8.5 (Representative Concentration Pathway 8.5)⁴⁴, qui est un scénario pessimiste de réchauffement de la planète. Cette analyse de scénario tient compte des risques climatiques aigus et chroniques suivants : les inondations des rives et du littoral, les vagues de chaleur, les incendies (de forêt), la sécheresse, les précipitations, la grêle, le vent et les inondations pluricausales.

Étant donné que la durée moyenne des prêts du Fonds hypothécaire Greystone TD est nettement inférieure à cinq ans, ce scénario jusqu'en 2030 est considéré comme prudent. De plus, dans le cadre du processus de diligence raisonnable, l'équipe des placements hypothécaires vérifie si les risques liés à la transition climatique ont été pris en compte dans les plans d'action et les budgets, et si le prêteur a prévu un montant pour le financement d'améliorations axées sur le développement durable.

Les facteurs ESG à l'œuvre – Engagement des emprunteurs et occasions liées aux facteurs ESG

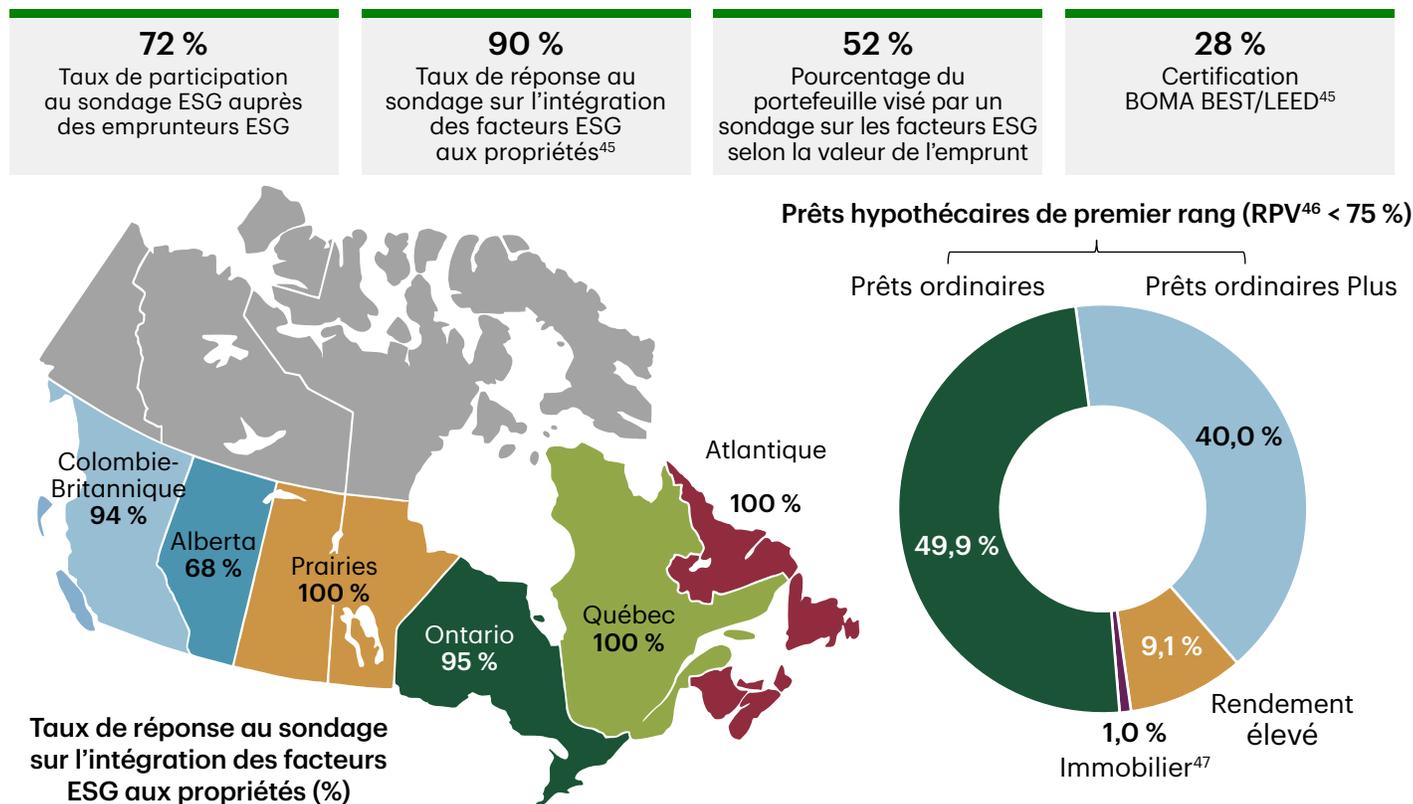
GPTD utilise le sondage auprès des emprunteurs sur les facteurs ESG ainsi qu'une revue annuelle des facteurs ESG pour faciliter l'engagement des emprunteurs et repérer des occasions potentielles liées aux facteurs ESG. En 2021, le Fonds hypothécaire Greystone TD a commencé à faire un suivi officiel de l'engagement des emprunteurs à l'égard des facteurs ESG au moyen de notre sondage auprès des emprunteurs sur les facteurs ESG et de notre revue annuelle des facteurs ESG. Ces deux initiatives ont été mises à jour en 2022 afin de recueillir un ensemble de données plus complet pour 2023.

Pour l'année de sondage de 2023, 116 propriétés dont les prêts étaient assurés par GMI Servicing, l'agent de service du Fonds hypothécaire Greystone TD, ont été sollicitées pour participer à la revue annuelle des facteurs ESG pour l'année civile 2022. Le taux de réponse a été de 90,5 %, 105 des 116 propriétés admissibles ayant participé.

⁴³ Les prêts admissibles comprennent ceux des bâtiments existants (le financement d'acquisitions de terrains ou de travaux de construction n'est pas admissible) dont les services sont assurés par le groupe d'administration des prêts hypothécaires détenu en propriété exclusive par GPTD, GMI Servicing Inc., qui représente 58 % de l'actif géré total du Fonds hypothécaire Greystone TD.

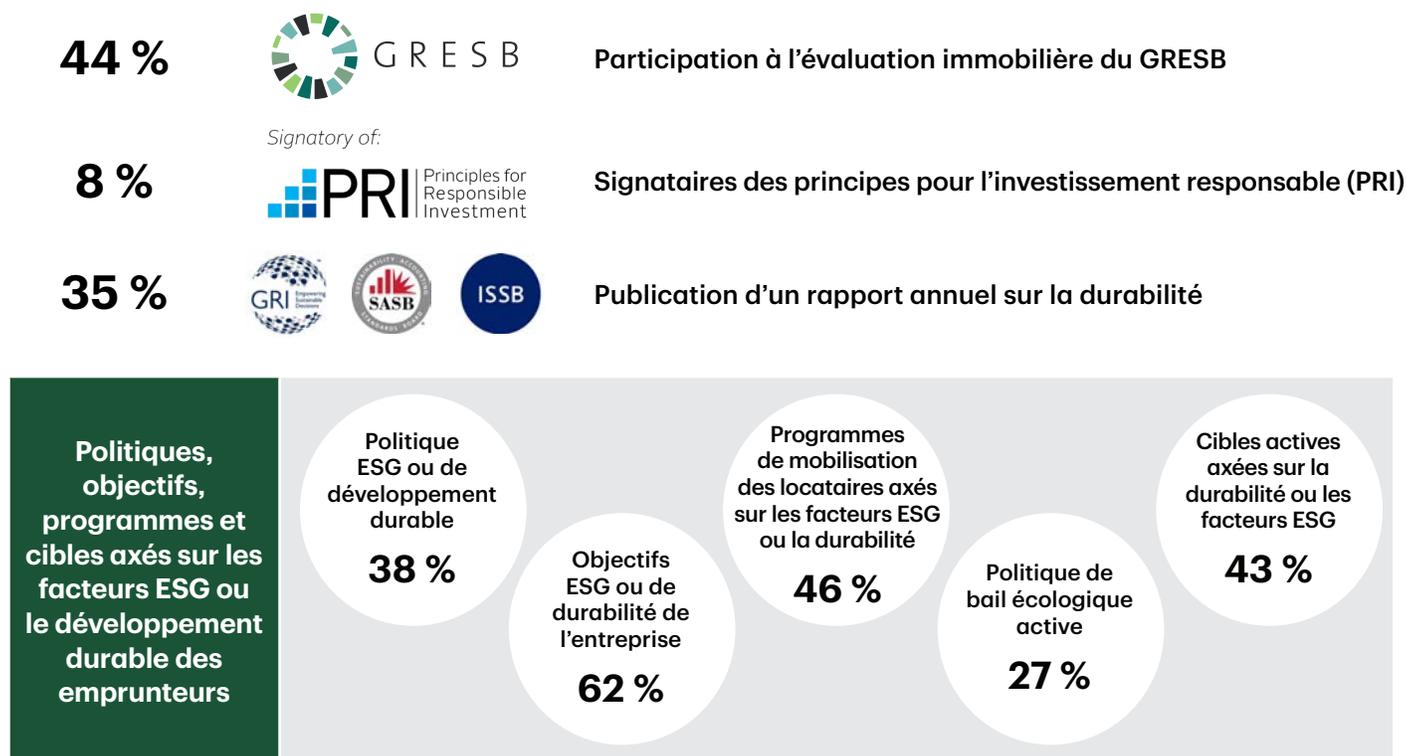
⁴⁴ Le RCP 8.5 fait référence à la concentration en carbone qui entraînerait un réchauffement de la planète de 8,5 watts par mètre carré en moyenne. Le RCP 8.5 entraînerait une hausse de température d'environ 4,3 °C d'ici 2100 par rapport aux températures préindustrielles.

Figure 12 : Participation aux sondages ESG auprès des emprunteurs et sur les propriétés 2023



Source : Gestion de Placements TD Inc. au 31 décembre 2023.

Figure 13 : Résultats du sondage sur les facteurs ESG auprès des emprunteurs 2023⁴⁸



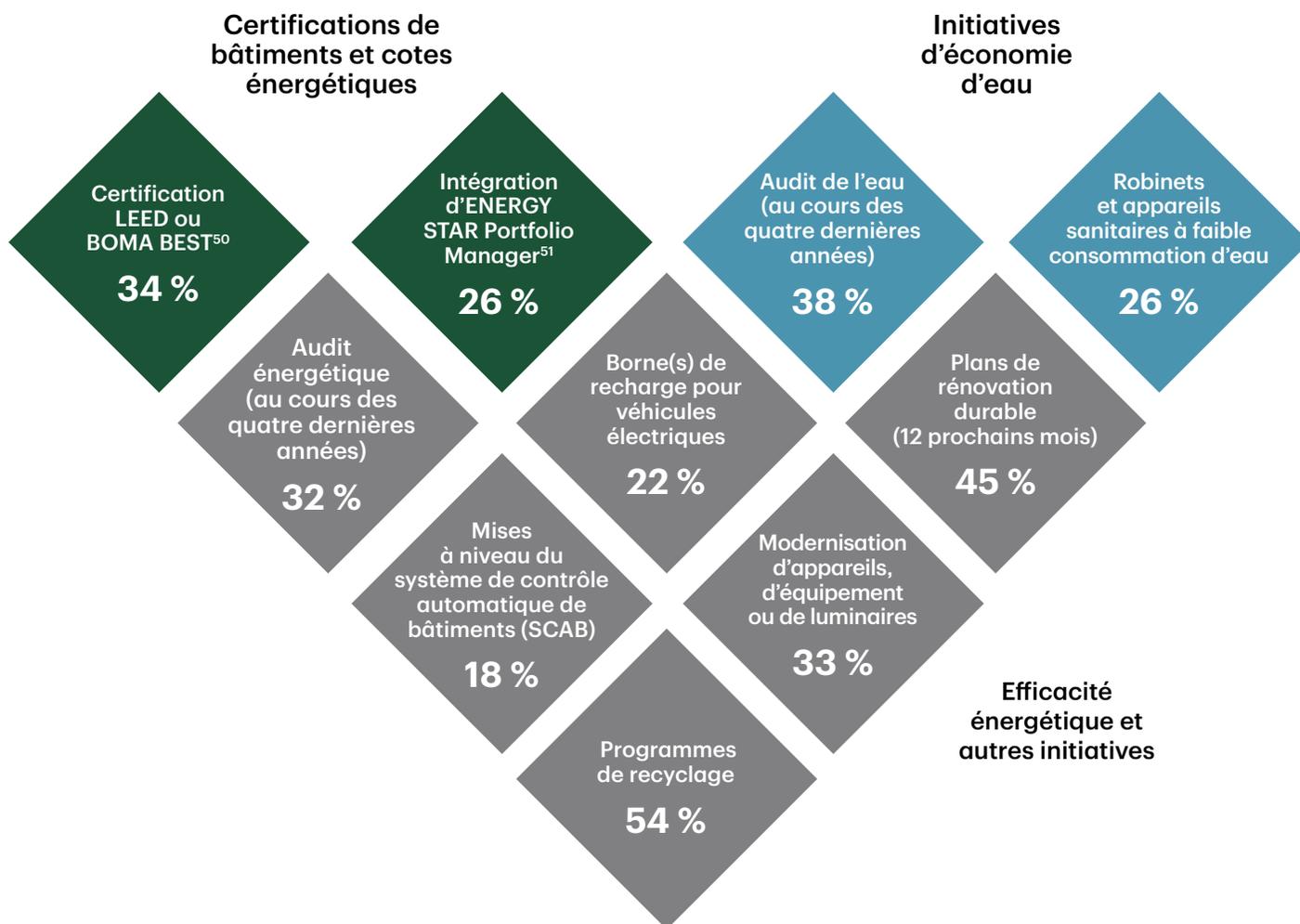
⁴⁵ En fonction des prêts hypothécaires commerciaux ordinaires seulement. Selon la valeur de l'emprunt. Au 31 décembre 2023.

⁴⁶ Remarque : RPV = rapport prêt-valeur.

⁴⁷ Se compose d'un portefeuille de quatre propriétés détenue par une société à responsabilité limitée (2391766 Ontario Inc.) appartenant au Fonds hypothécaire Greystone TD. La pondération de 2391766 Ontario Inc. dans le Fonds hypothécaire Greystone TD s'élève à 0,9 %.

⁴⁸ En fonction des prêts hypothécaires commerciaux ordinaires seulement. Selon la valeur de l'emprunt.

Figure 14 : Résultats du sondage sur l'intégration des facteurs ESG aux propriétés 2023⁴⁹



Source : Gestion de Placements TD Inc. au 31 décembre 2023.

Les facteurs ESG à l'œuvre – Lancement d'un programme de prêts verts pour nos emprunteurs

En 2023, GPTD a officialisé son programme de financement Vert Plus afin d'offrir aux emprunteurs actuels du Fonds hypothécaire Greystone TD une solution de financement (prêts verts) pour des projets d'immobilisations axés sur la durabilité. Le programme vise à offrir un coût du capital intéressant qui encourage les emprunteurs à améliorer la performance et la résilience de leurs actifs sur le plan de la durabilité. Un objectif de base du programme est de maintenir des mesures de la stratégie de sortie qui sont équivalentes ou meilleures que celles établies au moment de la souscription initiale.

Conformément à notre ambition d'accroître la transparence au marché et de garantir aux investisseurs que le programme est conforme aux pratiques du marché en matière de prêts verts, nous avons obtenu l'avis d'une deuxième partie sur le programme. L'avis de la deuxième partie (c.-à-d. l'examen indépendant) a consisté à évaluer le programme par rapport aux Principes des prêts verts de la Loan Market Association et a été publié par Morningstar Sustainalytics, un important fournisseur de données, d'évaluations et de recherches sur les facteurs ESG.

Nous croyons que le programme de financement Vert Plus agira comme un facteur de différenciation pour le Fonds hypothécaire Greystone TD, ce qui démontre encore une fois l'engagement de GPTD à soutenir nos parties prenantes au moyen de solutions de capitaux axées sur le développement durable.

⁴⁹ En fonction des prêts hypothécaires commerciaux ordinaires gérés par GMI Servicing seulement. Selon la valeur de l'emprunt.

⁵⁰ Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) ou Building Owners and Managers Association Building Environmental Standards (BOMA BEST). Références : LEED (<https://www.cagbc.org/our-work/certification/leed/>), BOMA BEST (<https://bomabest.org/>).

⁵¹ Pour en savoir plus, visitez <https://natural-resources.canada.ca/energy-efficiency/energy-star-canada/energy-star-for-buildings/3691>.

Fonds axés sur les facteurs ESG

Au cours des dernières années, GPTD a considérablement élargi ses solutions de fonds ESG. Ces fonds offrent aux clients un moyen plus ciblé d'atteindre leurs objectifs axés sur les facteurs ESG. Les renseignements sur ces fonds de GPTD sont fournis ci-dessous.

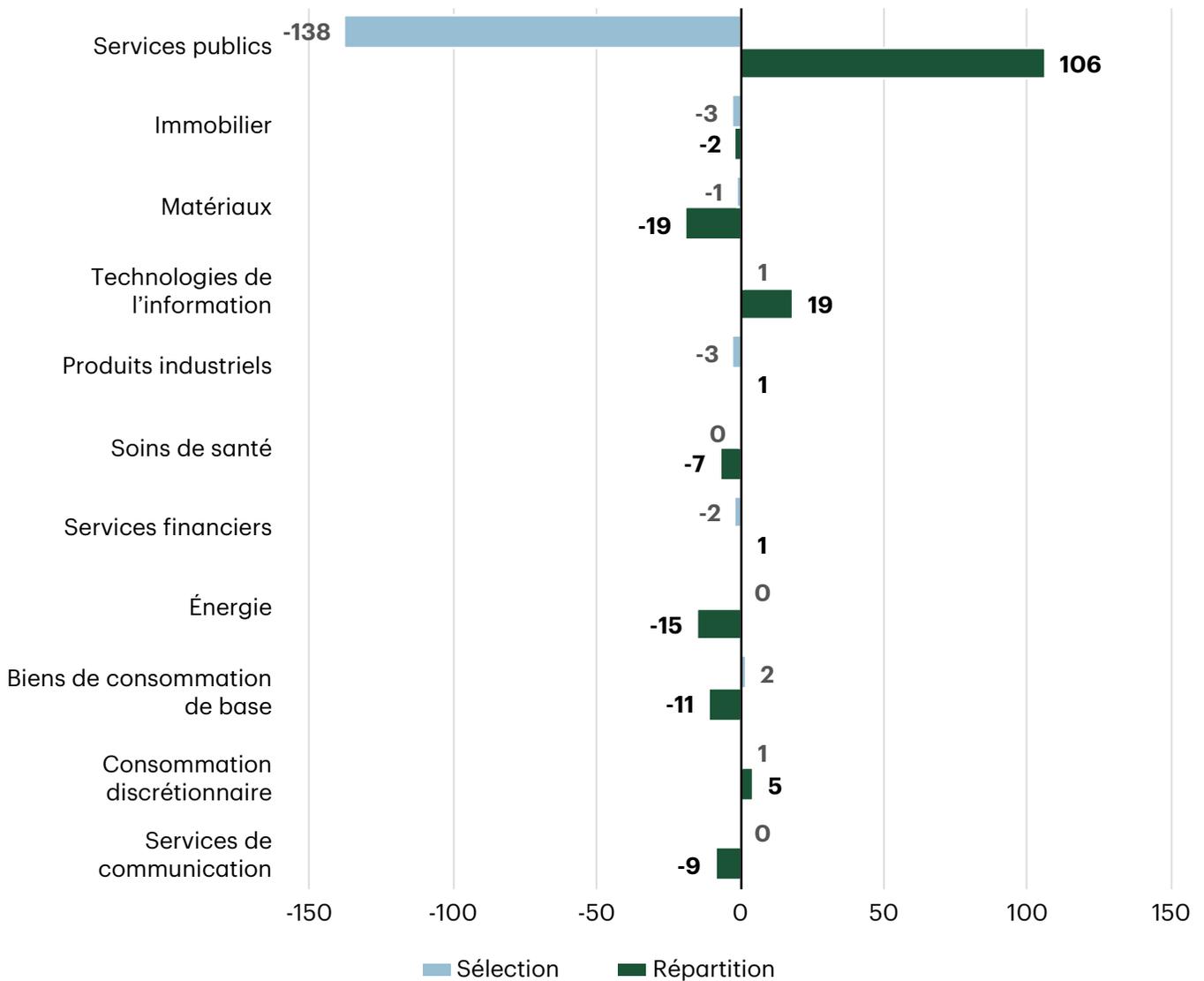
Fonds	Description
Fonds négociés en bourse	
FNB indiciel d'actions canadiennes ESG Morningstar TD	Cherche à reproduire la performance d'un indice boursier canadien qui mesure le rendement du capital investi d'émetteurs à moyenne ou à grande capitalisation canadiens dont la note ESG est supérieure à celle d'entreprises comparables.
FNB indiciel d'actions américaines ESG Morningstar TD	Cherche à reproduire la performance d'un indice boursier américain qui mesure le rendement du capital investi d'émetteurs à moyenne ou à grande capitalisation américains dont la note ESG est supérieure à celle d'entreprises comparables.
FNB indiciel d'actions internationales ESG Morningstar TD	Cherche à suivre le rendement d'un indice boursier international qui mesure le rendement du capital investi d'émetteurs à moyenne ou à grande capitalisation dans des marchés développés situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord et dont la cote ESG est supérieure à celle d'entreprises comparables.
FNB indiciel d'obligations de sociétés canadiennes ESG Morningstar TD	Cherche à reproduire la performance d'un indice d'obligations de sociétés canadiennes qui mesure le rendement de titres à revenu fixe d'émetteurs dont la note ESG est supérieure à celle d'entreprises comparables.
FNB indiciel d'obligations de sociétés américaines ESG Morningstar TD	Cherche à reproduire la performance d'un indice d'obligations de sociétés américaines qui mesure le rendement de titres à revenu fixe d'émetteurs dont la note ESG est supérieure à celle d'entreprises comparables.
Fonds communs de placement	
Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD	Cherche à réaliser une plus-value du capital à long terme tout en adoptant une approche de placement socialement responsable.
Fonds nord-américain équilibré de développement durable TD	Cherche à réaliser un revenu et un potentiel de plus-value du capital tout en adoptant une approche de placement socialement responsable.
Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD	Cherche à générer un revenu courant en investissant principalement dans des titres à revenu fixe nord-américains, tout en adoptant une approche de placement socialement responsable.
Autres	
Fonds en gestion commune indiciel faibles émissions de carbone d'actions mondiales investisseur non imposable Émeraude TD	Cherche à offrir un rendement semblable à celui de l'indice MSCI World Low Carbon Target ou de tout autre indice, tel que le détermine GPTD, pour faire le suivi du rendement des titres de participation des marchés développés et qui est moins exposé au carbone qu'un indice boursier général des marchés développés.
Fonds en gestion commune à faible émission de carbone/ faible volatilité d'actions mondiales Émeraude TD	Cherche à produire moins de la moitié de l'empreinte carbone et un meilleur rendement global rajusté en fonction des risques qu'un indice du marché pondéré en fonction de la capitalisation comme l'indice MSCI Monde ou tout autre indice, choisi par GPTD, servant à suivre le rendement des titres de participation de marchés développés durant un cycle de marché complet.

**Figure 15 : FGC faible émission de carbone/faible volatilité d'actions mondiales
Émeraude TD vs indice de rendement total MSCI Monde**

Intensité de carbone
(émissions de GES/ventes)

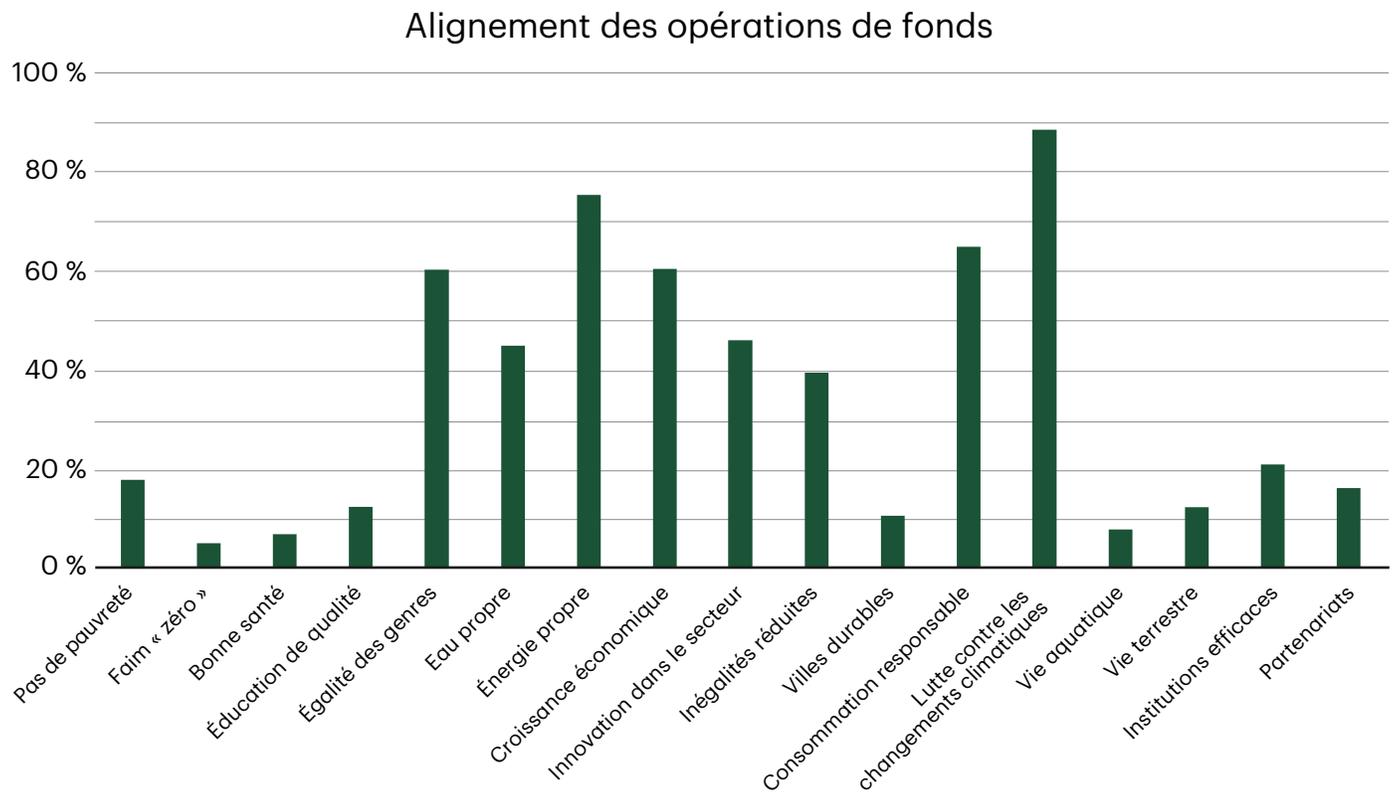
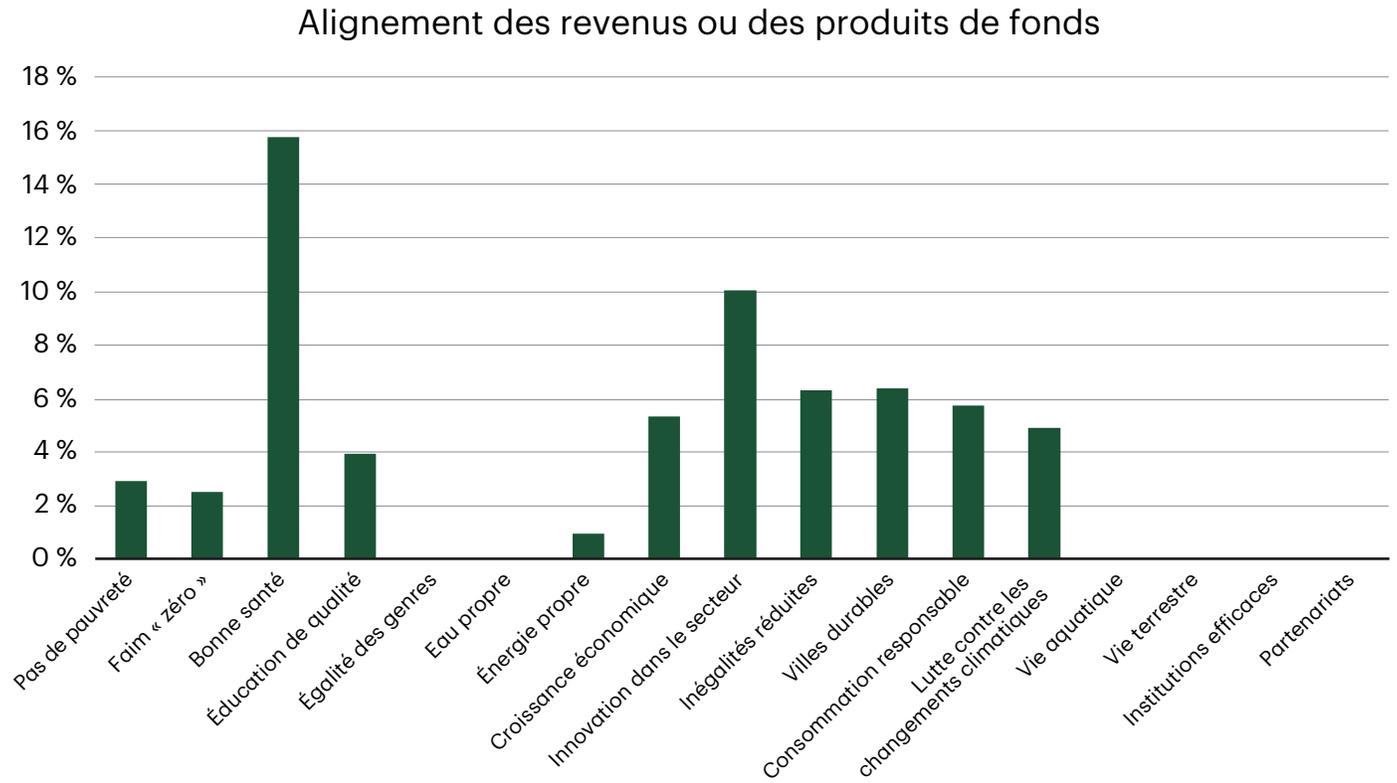


Attribution de l'intensité de carbone



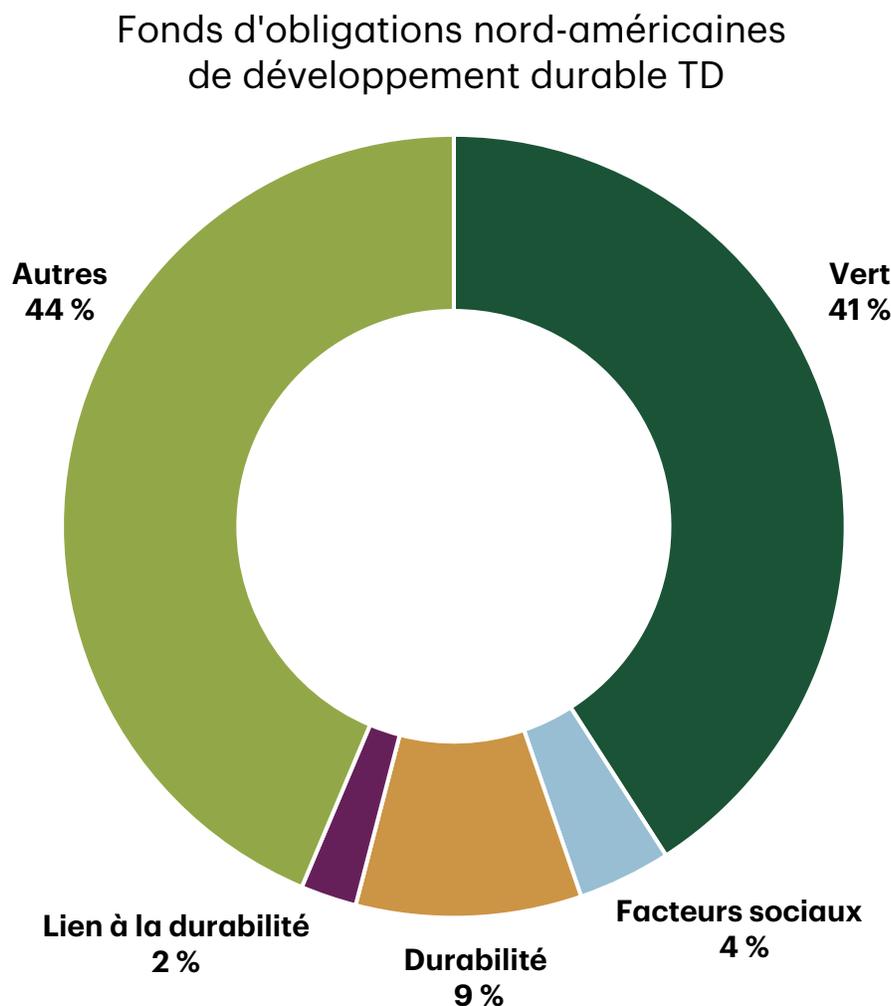
Source : GPTD, Sustainalytics et MSCI. Au 31 octobre 2023.

Figure 16 : Alignement du Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD sur les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU



Source : GPTD. Au 31 octobre 2023.

Figure 17 : Répartition des obligations du Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD par sceau ESG^{52, 53}



Source : GPTD. Au 31 octobre 2023.

Durabilité

⁵² Les obligations à sceau ESG sont désignées comme vertes, sociales, durables ou liées à la durabilité au moyen d'un cadre et répondent à certains critères, notamment ceux établis par l'International Capital Markets Association (ICMA). Ces obligations devront respecter certains critères, comme l'utilisation claire du produit, un processus d'évaluation du projet, la gestion du produit et la production de rapports, en plus de donner des avantages environnementaux ou des résultats sociaux positifs pour les projets qu'elles financent.

⁵³ Les obligations vertes sont un type d'instrument à revenu fixe spécialement conçu pour recueillir des fonds pour des projets liés au climat et à l'environnement. Les obligations sociales sont un type d'instrument à revenu fixe spécialement conçu pour recueillir des fonds pour des projets sociaux. Les obligations durables sont des instruments à revenu fixe dont le produit est utilisé exclusivement pour financer ou refinancer un projet qui peut avoir un effet positif sur l'environnement ou la société. Les obligations liées à la durabilité sont des instruments à revenu fixe dont le produit peut être utilisé à des fins commerciales générales; mais l'obligation a certains indicateurs de rendement clés liés à des objectifs verts ou sociaux établis par le cadre d'un émetteur, qui déclencheront une hausse du coupon de l'obligation si l'objectif n'est pas atteint dans un délai donné. Les autres éléments sont des obligations de sociétés qui présentent des caractéristiques de risque ESG faibles, déterminées à l'interne par la notation ESG de GPTD. Ces catégories de risques ESG comprennent, entre autres, les changements climatiques, le capital naturel, la pollution/les déchets, le capital humain (c.-à-d., la gestion des relations de travail, la santé et la sécurité), ainsi que la gouvernance et le comportement de l'entreprise.

Leadership éclairé, consultations et événements sectoriels en matière de facteurs ESG

GPTD publie régulièrement des articles de leadership éclairé qui abordent une gamme de sujets, que ce soit par des canaux externes ou internes. Compte tenu de l'importance des changements climatiques pour nos activités, des risques systémiques associés à ceux-ci et de notre conviction que nous avons un rôle à jouer dans la définition de l'approche du secteur à cet égard, nous avons fait du climat un domaine d'action pour notre programme de leadership éclairé. À GPTD, nous tirons parti de l'expertise de l'ensemble de la société pour contribuer à des recherches couvrant un éventail de sujets liés aux facteurs ESG.

Articles de leadership éclairé – 2023



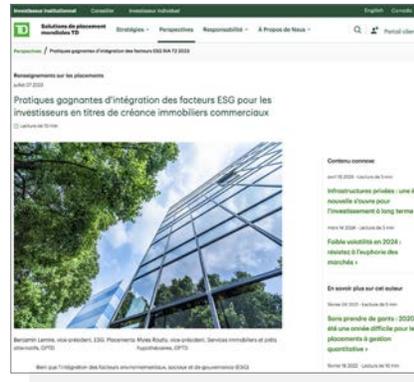
Taxonomie canadienne du financement vert et de la transition : Qu'est-ce que cela signifie pour les investisseurs? >

Kate Tong, analyste, Recherche de portefeuille, ESG, GPTD

John McHughan, VP, Recherche sur le climat, GPTD

AIR, septembre 2023.

L'élaboration récente par le Canada d'une taxonomie du financement vert et de la transition fournit un outil pour prévenir l'écoblanchiment et permettre aux investisseurs de prendre des décisions éclairées.



Pratiques gagnantes d'intégration des facteurs ESG pour les investisseurs en titres de créance immobiliers commerciaux >

Ben Lemire, vice-président, ESG, Placements alternatifs, GPTD

Myles Routly, vice-président, Services immobiliers et prêts hypothécaires, GPTD

GPTD, juillet 2023.

L'identification et l'intégration, dans le processus de prêt, des facteurs ESG importants peuvent aider à atténuer les risques à l'étape de la souscription et, en fin de compte, à réduire le risque des actifs pendant la période de détention jusqu'à l'échéance du prêt.



Respecter les droits des employés : Pourquoi les investisseurs doivent tenir compte des risques liés aux clauses de dissimulation >

Vanessa Allen, vice-présidente, ESG, GPTD

Jordyn Graham, stagiaire, Recherche et engagement ESG, GPTD

GPTD, avril 2023.

Un aspect intéressant de la gestion du capital humain qui a retenu l'attention aux États-Unis portait sur les risques liés à certaines clauses de dissimulation dans les contrats des employés, en particulier celles qui visent à dissimuler des questions controversées, telles que la discrimination, le harcèlement et les représailles sur le lieu de travail.

Engagements politiques – 2023

- Commentaires à CCGG fournis sur l'ISSB sur le programme et les priorités du plan de travail.
- Engagement auprès de la MAS à l'égard du climat, de la taxonomie et de la réglementation.
- Engagement auprès de l'ASC concernant les données de base et l'adoption à l'échelle nationale des exigences d'information.
- Engagement auprès d'ECC de son Indice de référence net zéro, qui offre un ensemble de normes communes sur lequel les investisseurs pourront s'appuyer pour déterminer si les sociétés émettrices se rapprochent des objectifs de l'Accord de Paris.
- Commentaires transmis à la CCGG, à l'AGPC, à l'ICI, aux PRI et à l'AIR sur chacune de leurs réponses données aux ACVM dans le cadre de leur consultation sur les modifications proposées aux obligations d'information en matière de gouvernance et de diversité.

Occasions de prendre la parole dans le cadre de forums et d'événements sectoriels sur les facteurs ESG en 2023

- Table ronde de la Conférence sur le développement durable TD Cowen – *Buyside Perspectives*, Calvert Research & Management – Priti Shokeen, juin 2023
- Conférence de l'AIR Canada – *Advancing Human Rights via Analysis and Collaborative Engagement* – Vanessa Allen, juin 2023
- Conférence de l'AIR Canada – *Plugging into Electrification: Why and How to Expand and Decarbonize Canada's Grid* – Ben Lemire, juin 2023
- Australian Superannuation Trustees Conference, AIST Global Dialogue – Table ronde sur la mise en œuvre de plans d'action climatique dans une économie riche en ressources – Priti Shokeen, juin 2023
- Conférence annuelle 2023 de Toronto de l'ICGN – *Systemic Stewardship as the Next Frontier* – Priti Shokeen, juin 2023
- Forum du CIRI sur les facteurs ESG – *Is Your ESG Disclosure Aligning with Investor Needs and Expectations?* – Priti Shokeen, octobre 2023
- Symposium sur les placements institutionnels de Solutions de placement mondiales TD 2023 – *Environmental, Social, Governance: Interconnections Between Climate Change and Social Factors* – Priti Shokeen et Vanessa Allen, octobre 2023
- GRESB 2023 Regional Insights, Toronto – Ben Lemire, novembre 2023

Occasions de formation

En 2023, 94 % des membres admissibles de l'équipe canadienne de placement de GPTD ont suivi le cours Understanding Responsible Investment (Comprendre l'investissement responsable) de la PRI Academy. Le cours présente les principes qui sous-tendent et définissent l'investissement responsable. À la fin du cours, 84 % des participants de GPTD ont indiqué avoir une meilleure compréhension des facteurs ESG et 79 % ont indiqué se sentir plus à l'aide d'en discuter.

L'équipe R&E ESG de GPTD a animé plusieurs séances de formation à l'interne sur les facteurs ESG, notamment :

1. **Taxonomie canadienne verte et de la transition**
Personnel visé : Équipe de placement de GPTD
2. **Points de vue des actionnaires sur la rémunération des dirigeants**
Personnel visé : Équipe de placement de TD Epoch
3. **Points de vue des actionnaires sur la rémunération des dirigeants**
Personnel visé : Équipe de placement de GPTD
4. **Atelier sur les tendances des programmes de rémunération incitative à long terme**
Personnel visé : Équipe de placement de Greystone TD

En 2023, les professionnels de GPTD ont profité des occasions de formation externe et continue suivantes :

- Certificat CFA en placements liés aux facteurs ESG (obtenu par plusieurs membres de l'équipe)
- Cours *Stewardship Fundamentals* de l'ICGN

Les professionnels de GPTD participent également à des conférences pertinentes tout au long de l'année pour partager des idées et des points de vue, et apprendre des chefs de file du secteur. Voici quelques-unes des conférences auxquelles ils ont participé en 2023 :

- Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2023 (COP28), Dubaï, Émirats arabes unis
- Conférence de la Semaine du climat de 2023, New York, États-Unis
- Conférence PRI in Person 2023, Tokyo, Japon
- Conférence des Nations Unies sur la biodiversité 2022 (COP15), Montréal, Canada
- Sommet mondial des investisseurs en infrastructures, Berlin, Allemagne
- Conférence de l'AIIR de 2023, Toronto, Canada
- Conférence annuelle de l'ICGN de Toronto de 2023, Toronto, Canada

Formation continue



Que nous réserve l'avenir?

Nous avons observé que la réglementation accorde beaucoup d'importance à l'élaboration de règles ou de lignes directrices en matière de divulgation des facteurs ESG pour les fonds dans divers territoires, en particulier dans l'UE, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada. Nous continuons également de voir une évolution de la divulgation des facteurs ESG en ce qui a trait aux sociétés émettrices. Compte tenu de ces faits importants, nous continuons d'adapter notre approche, nos processus et nos pratiques d'investissement durable, notamment ce qui suit :

Gérance

La gérance demeure une composante essentielle de nos efforts visant à promouvoir la durabilité dans l'ensemble des portefeuilles applicables. Faisant déjà partie des priorités en 2023, le climat, la biodiversité, le capital humain et les droits de la personne demeurent des éléments clés de nos efforts de recherche et de gérance en 2024.

Importance accrue accordée à la gouvernance

En ce qui concerne la gouvernance, nous continuons de peaufiner notre réflexion sur les éléments nécessaires pour que les conseils d'administration demeurent très

performants et efficaces. En 2023, nous avons mis en place des lignes directrices améliorées sur l'indépendance des conseils d'administration et la durée des mandats des administrateurs, mais notre travail va au-delà de l'application de nos lignes directrices.

S'il y a lieu, nous procéderons à une analyse nuancée de la composition et de la structure des conseils d'administration, en faisant preuve de jugement au moment d'envisager de voter pour ou contre un ou plusieurs administrateurs. Nous tiendrons compte attentivement de l'esprit des attentes énoncées dans nos lignes directrices sur le vote par procuration, afin de les mettre en balance avec les principes de la démocratie actionnariale inhérents au principe d'« une action, un vote ». Autrement dit, bien que nos lignes directrices sur le vote impliquent des attentes, nous pouvons faire des exceptions dans certaines situations en tenant compte du contexte précis à l'étude et de l'équilibre des facteurs qui peuvent contribuer au rendement d'une société. En 2024, nous examinerons également de plus près les sociétés contrôlées en raison de droits de vote inégaux, en s'assurant que les voix des actionnaires indépendants se font entendre et que le conseil d'administration dispose de moyens officiels pour répondre aux préoccupations des actionnaires indépendants malgré la structure du capital de la société.

Facteurs sociaux

Nous continuons d'élargir la portée de la recherche que nous effectuons sur les questions sociales. Nous poursuivons nos discussions afin d'encourager une divulgation accrue et l'élaboration de politiques pour plus de transparence à l'égard des risques potentiels. Nous collaborerons avec les fournisseurs de données pour orienter davantage notre travail, afin de mieux comprendre la situation des entreprises en matière de gestion du capital humain et de rendement. Nous évaluerons également les ressources supplémentaires qui nous permettront de mieux évaluer les risques liés aux droits de la personne, en particulier en ce qui a trait aux communications supplémentaires découlant de l'adoption de la loi canadienne sur l'esclavage moderne. De plus, après la première année d'engagements dans le cadre du programme Advance des PRI, nous espérons voir de premiers résultats de ces discussions et d'autres progrès pour ce qui est de l'atténuation des risques liés aux droits de la personne et de l'accroissement de la transparence à cet égard.

Facteurs environnementaux

En 2024, nous entendons continuer à intégrer les risques et les occasions liés au climat à nos processus de placement applicables et à nos efforts de gérance. Nous mettons l'accent sur l'établissement d'un cadre d'engagement en matière de changements climatiques. Jusqu'à maintenant, nos efforts de mobilisation ont essentiellement porté sur les entreprises qui contribuent le plus aux émissions financées de GPTD. Nous avons ainsi constitué une liste de sociétés prioritaires pour le climat, qui surpasse nos sociétés en portefeuille ayant les plus importantes émissions de portée 1 et 2, lesquelles sont fortement axées sur les sociétés des secteurs du pétrole, du gaz et des services publics. Étant conscients de l'importance de réduire les émissions dans le monde réel, et pas seulement au niveau de nos portefeuilles, nous sommes en train d'élaborer un cadre qui favorisera la collaboration avec les entreprises des secteurs à forte demande, comme l'industrie lourde, l'agriculture, l'immobilier et le transport. En fin de compte, cela modifiera le profil de notre liste de sociétés prioritaires pour le climat, en élargissant sa répartition sectorielle et géographique.

Nous incluons également les changements apportés par le Consensus des Émirats arabes unis, un résultat de la COP28 à Dubaï, dans notre approche en matière d'engagement. Le Consensus des Émirats arabes unis comprenait un appel sans précédent à réaliser une transition juste et ordonnée dans les systèmes énergétiques et à tripler le déploiement des énergies renouvelables d'ici 2030⁵⁴. C'est un changement qui fera date et, dans ces conditions, nous entendons continuer à intervenir auprès des sociétés d'énergie figurant dans notre portefeuille. À l'approche du milieu de la décennie, les investisseurs dans leur ensemble s'attendent à ce que les grands émetteurs passent de la phase de planification à la réalisation de progrès mesurables. Nous ferons écho à ces attentes dans nos actions de mobilisation auprès des sociétés de notre portefeuille.

En ce qui concerne la biodiversité, nous continuerons de chercher des moyens d'approfondir notre compréhension des risques qui pèsent sur celle-ci au sein des portefeuilles. Dans le cadre de ces efforts, il faudra tenir compte des efforts de collaboration susceptibles de faire avancer les choses et d'élever les discussions sur la préservation du capital naturel. Nous demeurerons également à l'affût des événements à l'échelle mondiale à mesure que la discussion sur les risques et les occasions liés à la nature évoluera.

Acquisition de connaissances

Nous continuerons d'investir dans nos employés alors qu'ils cherchent à renforcer leur expertise en matière d'investissement durable. Les connaissances approfondies nous permettront de mieux faire notre travail, en tenant compte d'un volume croissant de renseignements axés sur les facteurs ESG. Nous avons prévu au budget une formation officielle sur l'investissement durable pour chaque professionnel de l'équipe de placement et nous continuerons d'encourager l'acquisition de connaissances en interne et à l'aide d'organisations externes. Le partage des connaissances s'appliquera également au conseil d'administration de GPTD, le chef de l'équipe Recherche et engagement ESG présentant un exposé sur les pratiques ESG de GPTD et ses progrès dans ce domaine, comme l'évaluation selon les PRI de GPTD.

Fonds axés sur les clients et thématiques liés aux facteurs ESG

Notre gamme de produits a considérablement augmenté au cours des dernières années, notamment avec le lancement au début de 2023 d'une nouvelle solution de titres à revenu fixe spécialisée, le Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD. Nous continuerons d'évaluer nos fonds axés sur les facteurs ESG en tenant compte des occasions sur le marché, des thèmes de placement et des exigences de nos clients. ■

⁵⁴ Source : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) : <https://unfccc.int/fr/cop28>.

Adhésion et affiliation de GPTD aux groupes de travail liés aux facteurs ESG

Signatory of:



A proud supporter of:





Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de Placements TD Inc. à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Les graphiques et les tableaux sont utilisés uniquement à des fins d'illustration et ne reflètent pas les valeurs ou les rendements futurs des placements. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Les placements dans les fonds communs de placement et les fonds négociés en bourse (« FNB ») (collectivement, les « Fonds ») peuvent être assortis de commissions, de frais de gestion et d'autres frais. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent également être assortis de commissions de suivi. Comme les parts de FNB sont achetées et vendues sur une bourse au cours du marché, les frais de courtage en réduiront le rendement. Avant d'investir dans les Fonds, veuillez lire l'aperçu du fonds ou le sommaire et le prospectus, car ils contiennent des renseignements détaillés sur les placements. Les Fonds ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts; ils ne sont pas garantis ni assurés. Leur valeur fluctue souvent. Rien ne garantit qu'un fonds du marché monétaire pourra maintenir sa valeur liquidative par part à un montant constant ni que le montant entier du placement sera remis. Le rendement passé peut ne pas se reproduire. Tous les produits comportent du risque. La notice d'offre contient des informations importantes sur le fonds en gestion commune, et nous vous encourageons à la lire avant d'investir. Veuillez vous en procurer un exemplaire. Les taux de rendement indiqués sont les rendements composés annuels totaux historiques incluant les changements dans la valeur unitaire et le réinvestissement de toute distribution. Les taux, rendements et valeurs des parts varient pour tous les fonds. Les données fournies se rapportent aux rendements antérieurs et ne sont pas garanties du rendement futur. Les parts des fonds ne constituent pas des dépôts au sens de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou toute autre société d'État d'assurance-dépôts et ne sont pas garanties par La Banque Toronto-Dominion. Les stratégies de placement et les titres en portefeuille peuvent varier. Les fonds en gestion commune de la TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc. Le présent document peut contenir des déclarations prospectives qui sont de nature prévisionnelle et qui peuvent comprendre des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « croire », « estimer » ainsi que les formes négatives de ces termes. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prévisions et des projections à propos de facteurs généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers, et le contexte économique général; on suppose que les lois et règlements applicables en matière de fiscalité ou autres ne feront l'objet d'aucune modification et qu'aucune catastrophe ne surviendra. Les prévisions et les projections à l'égard d'événements futurs sont, de par leur nature, assujetties à des risques et à des incertitudes que nul ne peut prévoir. Les prévisions et les projections pourraient s'avérer inexactes dans l'avenir. Les déclarations prospectives ne garantissent pas les résultats futurs. Les événements réels peuvent différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. De nombreux facteurs importants, y compris ceux énumérés plus haut, peuvent contribuer à ces écarts. Vous ne devriez pas vous fier aux déclarations prospectives. Ni MSCI ESG Research LLC, ni ses sociétés affiliées, ni toute autre partie liée ou ayant participé à la compilation, au calcul ou à la création des renseignements utilisés dans le présent rapport (les « parties MSCI ») ne donnent de garanties ni ne font de déclarations explicites ou implicites et elles seront dégagées de toute responsabilité à l'égard des renseignements fournis par les parties MSCI aux présentes (les « renseignements »). Sous toutes réserves concernant la capacité de GPTD à diffuser le présent rapport, il est interdit de redistribuer les renseignements ou de les utiliser comme base pour d'autres indices, titres ou produits financiers. Les parties MSCI n'ont ni approuvé, ni révisé, ni produit, ni appuyé le présent document. Aucun des renseignements n'est censé constituer un conseil de placement ou une recommandation de prendre (ou de s'abstenir de prendre) une quelconque décision de placement et ne peut être invoqué à ce titre. L'indice Morningstar^{MD} Canada Sustainability ExtendedSM est une marque de service de Morningstar concédée sous licence à GPTD à certaines fins. Le FNB indiciel d'actions canadiennes ESG Morningstar TD (le « FNB TD ») n'est pas commandité ni approuvé, vendu ou promu par Morningstar. Morningstar ne fait aucune déclaration concernant la pertinence d'investir dans ce FNB. L'indice Morningstar^{MD} US Sustainability ExtendedSM est une marque de service de Morningstar concédée sous licence à GPTD à certaines fins. Le FNB indiciel d'actions américaines ESG Morningstar TD (le « FNB TD ») n'est pas commandité ni approuvé, vendu ou promu par Morningstar. Morningstar ne fait aucune déclaration concernant la pertinence d'investir dans ce FNB. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex-North America Sustainability ExtendedSM est une marque de service de Morningstar concédée sous licence à GPTD à certaines fins. Le FNB indiciel d'actions internationales ESG Morningstar TD (le « FNB TD ») n'est pas commandité ni approuvé, vendu ou promu par Morningstar. Morningstar ne fait aucune déclaration concernant la pertinence d'investir dans ce FNB. L'indice Morningstar^{MD} Canada Corporate Bond Sustainability Index^{MC} et l'indice Morningstar^{MD} US Corporate Bond Sustainability Index^{MC} sont des marques de service de Morningstar, Inc. dont l'utilisation a été concédée sous licence à Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD ») pour certaines fins. Le FNB indiciel d'obligations de sociétés canadiennes ESG Morningstar TD n'est pas parrainé, ni approuvé, vendu ou promu par Morningstar. Morningstar ne fait aucune déclaration concernant la pertinence d'investir dans les FNB ESG TD. L'indice Morningstar^{MD} Canada Corporate Bond Sustainability Index^{MC} et l'indice Morningstar^{MD} US Corporate Bond Sustainability Index^{MC} sont des marques de service de Morningstar, Inc. dont l'utilisation a été concédée sous licence à GPTD à certaines fins. Le FNB indiciel d'obligations de sociétés américaines ESG Morningstar TD n'est pas commandité ni approuvé, vendu ou promu par Morningstar. Morningstar ne fait aucune déclaration concernant la pertinence d'investir dans les FNB ESG TD. ^{MD} Les FNB TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. Les Fonds Mutuels TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion, et sont offerts par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le Groupe Banque TD désigne La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées qui offrent des produits et services de dépôt, de placement, de prêt, de valeurs mobilières, de fiducie, d'assurance et autres. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.